



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 24-28 juin 2024

Distribution: générale

Point 8 de l'ordre du jour

Date: 13 mai 2024

WFP/EB.A/2024/8-A/2

Original: anglais

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Projet de Plan stratégique de pays – Lesotho (2024–2029)

Durée	1 ^{er} juillet 2024–30 juin 2029
Coût total pour le PAM	94 896 929 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	4

* <https://gender.manuals.wfp.org/en/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Résumé

Pays montagneux à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le Lesotho compte 2 millions d'habitants et se heurte à des difficultés qui appellent des solutions globales. Environ un quart de la population est aux prises avec une insécurité alimentaire chronique et plus d'un enfant sur quatre souffre d'un retard de croissance. En tant qu'importateur net de denrées alimentaires, le Lesotho fait face à une vulnérabilité économique que viennent aggraver la flambée des prix alimentaires, le taux de chômage élevé des jeunes et la nécessité impérieuse de transformer en profondeur les systèmes alimentaires. Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable ont été lents, entravés par des défis tels que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, le développement très insuffisant du capital humain, les disparités entre les femmes et les hommes et les crises sanitaires, liées en particulier au VIH/sida et à la tuberculose.

Le Gouvernement du Lesotho reste déterminé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à donner la priorité à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la malnutrition, à la productivité des petits exploitants agricoles et aux systèmes alimentaires durables, auxquels il convient de prêter attention de toute urgence. Notamment, en

Coordonnatrices responsables:

Mme L. Castro
Directrice régionale par intérim
Afrique australe
courriel: lola.castro@wfp.org

Mme A. Rusiga
Directrice de pays
courriel: aurore.rusiga@wfp.org

tant que Champion de la nutrition au sein de l'Union africaine et hôte du Dialogue de haut niveau de 2023 sur le financement de la nutrition, le Lesotho montre qu'il est bien conscient des répercussions économiques qu'a la malnutrition et qu'il est fermement décidé à y faire face.

Pour relever ces défis, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée qui prévoit de mobiliser à la fois des efforts coordonnés, des politiques novatrices et des partenariats mondiaux renforcés afin de faire en sorte que le Lesotho devienne plus résilient et plus prospère. Le présent plan stratégique de pays marque un changement de stratégie pour le PAM, qui passe de la mise en œuvre directe d'interventions au renforcement progressif des systèmes et à la fourniture au Gouvernement d'une assistance technique destinée à améliorer sa capacité à gérer et à mettre en œuvre les programmes nationaux. En tant que partenaire technique de prédilection du Gouvernement, le PAM entend renforcer la résilience des systèmes alimentaires face aux aléas climatiques, améliorer le capital humain à la faveur de l'éducation, de la santé et de la nutrition, et mettre en place et renforcer les capacités d'intervention d'urgence du pays, tout en tenant compte des besoins des femmes, des jeunes et des autres groupes à risque. Il continuera à fournir une assistance vitale aux communautés à risque et mettra en place en parallèle, de manière stratifiée et cohérente, des interventions visant à renforcer la résilience, l'objectif étant, à terme, de réduire la dépendance à l'égard de l'assistance humanitaire.

À cette fin, le PAM abordera de manière intégrée les politiques et les systèmes de protection sociale qui se renforcent mutuellement, la gestion des risques de catastrophe et les systèmes alimentaires. Il encouragera l'adoption d'une alimentation saine grâce à des approches à dimension nutritionnelle tenant compte des connaissances autochtones, associées à d'autres investissements, consacrés notamment à l'adaptation aux changements climatiques, à la transformation rurale et à la technologie géospatiale, qui contribueront à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les interventions stratégiques du PAM sont en harmonie avec le Plan national de développement stratégique II du Lesotho et avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour 2024-2028. Le présent plan stratégique de pays a été formulé en s'appuyant sur des évaluations rigoureuses et sur des consultations menées avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes clés. Ce processus visait à déterminer le positionnement stratégique le plus efficace à adopter par le PAM pour faciliter la mise en place de solutions concertées, innovantes et durables aux problèmes complexes auxquels se heurte le Lesotho.

Le plan stratégique de pays contribuera à la réalisation des effets directs stratégiques du PAM et des objectifs de développement durable 2 et 17, par l'intermédiaire de quatre effets directs:

- *Effet direct 1:* Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et touchées par une crise au Lesotho sont en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels avant, pendant et après la crise, notamment grâce à des mesures d'anticipation et à des programmes nationaux de protection sociale réactifs face aux chocs.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2029, les systèmes et les programmes nationaux axés sur la sécurité nutritionnelle ainsi que les programmes en milieu scolaire au Lesotho sont renforcés.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2029, les populations à risque au Lesotho recueillent les fruits de la mise en place de systèmes alimentaires renforcés et résilients face aux aléas climatiques et de moyens d'existence durables.
- *Effet direct 4:* D'ici à 2029, le Gouvernement, les partenaires de développement et les organisations de la société civile et du secteur privé au Lesotho accèdent plus facilement aux services novateurs, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dont le PAM assure la prestation à la demande.

Le PAM mettra en œuvre une stratégie visant à mobiliser des ressources diversifiées auprès des donateurs habituels et non habituels, y compris de nouveaux donateurs, des institutions financières internationales, du secteur privé, des dispositifs de financement de l'action climatique et d'autres mécanismes de financement novateurs.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Lesotho (2024-2029) (WFP/EB.A/2024/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 94 896 929 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. Le Lesotho est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure enclavé et montagneux, doté d'un cadre géographique unique en son genre, qui se heurte à des difficultés considérables. Le pays compte 2 millions d'habitants, dont plus de 34 pour cent résident dans des zones urbaines¹. Il est aux prises avec une pauvreté et une malnutrition persistantes, qui touchent plus d'un quart de sa population et qui sont particulièrement répandues en milieu rural. Plus de 50 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 25 pour cent est en situation d'extrême pauvreté² – toutes difficultés que vient encore accentuer l'enclavement du Lesotho.
2. L'instabilité politique aggrave la situation, et depuis 2012, les gouvernements de coalition tombent régulièrement. Le Gouvernement est aux prises avec une dette dont le poids est important puisqu'elle représente environ 60 pour cent du produit intérieur brut. Toutefois, malgré les obstacles financiers et politiques, le Gouvernement coordonne et finance des programmes de développement, comme le programme de repas scolaires destiné à l'ensemble des écoles primaires.
3. En tant qu'importateur net de denrées alimentaires, le Lesotho est exposé aux fluctuations de l'économie, en particulier celles que connaît l'Afrique du Sud, son principal partenaire commercial³. La flambée des prix des denrées alimentaires essentielles au cours de l'année 2023 a accentué les difficultés rencontrées par les personnes en situation d'insécurité alimentaire, plus de 50 pour cent de la population s'étant retrouvée dans l'incapacité de satisfaire ses besoins alimentaires⁴. L'enclavement du pays amplifie sa vulnérabilité, car il est fortement tributaire des itinéraires commerciaux extérieurs.
4. Le potentiel économique inexploité qu'offrent la production alimentaire, la transformation à valeur ajoutée et la vente au détail ouvrent des perspectives qui pourraient contribuer de manière substantielle à la croissance économique et à la création d'emplois. En 2023, le taux de chômage des jeunes au Lesotho s'élevait à 33 pour cent. Il est donc impératif de développer les systèmes alimentaires et les différentes filières pour stimuler l'emploi. Conformément à son plan stratégique national actuel, le Gouvernement s'est engagé à inverser cette tendance.
5. Le Lesotho est confronté à d'importants défis climatiques et se classe au 14^e rang des pays les plus vulnérables face aux changements climatiques et au 51^e rang des pays les moins bien préparés à faire face à leurs effets parmi 181 pays, selon la "Notre Dame Global Adaptation Initiative". Bien qu'il soit le "château d'eau" de l'Afrique australe, le pays est tributaire de l'agriculture pluviale, ce qui accroît le risque que fait peser la sécheresse. Les hypothèses envisagées en matière de changements climatiques⁵ prévoient une augmentation de l'intensité et de la fréquence de ces phénomènes, perturbant les moyens d'existence, en particulier dans les zones densément peuplées des basses terres, des contreforts et de la vallée de la rivière Senqu, qui sont les principales régions de culture⁶. La forte dégradation des sols aggrave les effets des sécheresses et des inondations. Il est essentiel de s'attaquer à ces problèmes interdépendants pour parvenir à renforcer la

¹ Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Lesotho. 2021. *Lesotho Vulnerability Assessment Committee final report, 2021*.

² Groupe de la Banque africaine de développement. 2023. *Perspectives économiques au Lesotho* (consulté le 27 novembre 2023).

³ Fonds monétaire international. 2023. *Modelling the Impact of External Shocks on Lesotho*.

⁴ Organisation des Nations Unies. 2020. *Lesotho Common Country Analysis*.

⁵ Des études réalisées dans le cadre de la *troisième communication nationale établie conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (en anglais uniquement) prévoient une tendance au réchauffement, une diminution des précipitations et la récurrence de sécheresses.

⁶ Groupe de la Banque mondiale. 2021. *Climate Risk Country Profile – Lesotho*.

résilience face aux changements climatiques et préserver le bien-être des communautés, en particulier dans les régions à risque.

6. Le Lesotho a un faible indice de capital humain, se classant 142^e sur 169 pays⁷, malgré les investissements publics consacrés à l'éducation, à la nutrition et à la protection sociale⁸. Le Lesotho enregistre l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés de la région⁹, mais ce chiffre est en recul. Le taux d'achèvement du cycle maternel est plus faible pour les garçons que pour les filles. L'analyse commune de pays des Nations Unies montre que les enfants sont les plus touchés par la pauvreté, 65 pour cent d'entre eux risquant de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire.
7. Comme le souligne l'analyse intégrée du contexte en matière de problématique femmes-hommes et de protection qu'a menée le PAM, la majorité des personnes en situation de pauvreté au Lesotho sont des femmes, 64 pour cent des ménages dirigés par une femme ne parvenant pas à échapper à la pauvreté. Les femmes n'occupent qu'un emploi non agricole sur trois et gagnent deux fois moins que les hommes¹⁰. Un droit coutumier et des pratiques socioculturelles discriminatoires, associés à une faible connaissance des droits que la loi reconnaît aux femmes, contribuent à ces disparités¹¹. L'incidence de la violence sexiste est extrêmement élevée, et 86 pour cent des femmes et des filles déclarent avoir subi des violences¹².
8. Le VIH/sida et la tuberculose posent d'immenses problèmes de santé au Lesotho, qui se classe au deuxième rang mondial pour ce qui est de la prévalence de ces maladies par habitant. Le rapport 2023 du Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Lesotho a révélé une prévalence du VIH de 22,7 pour cent et a constaté que 72 pour cent des ménages comportant un membre séropositif avaient une alimentation inadéquate¹³. La vulnérabilité face au VIH, en particulier chez les adolescents et les jeunes femmes, est liée à l'incidence élevée de la violence sexiste¹⁴.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. Le Lesotho s'est engagé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 par l'intermédiaire du Plan national de développement stratégique II révisé (2023/24-2027/28), qui est en harmonie avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et avec le Plan indicatif régional de développement stratégique de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA). Les cibles associées aux objectifs de développement durable (ODD) ont été intégrées dans la plupart des plans de développement nationaux et des documents de politique générale du pays¹⁵.

⁷ Index Mundi. 2020. [Indice du capital humain \(échelle 0-1\) – Classement par pays](#) (en anglais uniquement).

⁸ Le Lesotho consacre 6,4 pour cent de son produit intérieur brut à la protection sociale, soit la part la plus élevée de tous les pays africains et le double de celle de ses voisins. Voir: Groupe de la Banque mondiale. 2021. [Lesotho: Social Protection Programs and Systems Review](#).

⁹ En 2021, le taux d'alphabétisation était de 81 pour cent, soit une baisse de 6 pour cent par rapport à 2000. Voir Macrotrends. Page Web sur le [taux d'alphabétisation au Lesotho entre 2000 et 2024](#) (en anglais uniquement).

¹⁰ Index Mundi. 2020. [Ibid.](#)

¹¹ Programme des Nations Unies pour le développement. 2015. [Lesotho National Human Development Report: Leveraging the Power of Youth to Promote Human Development](#).

¹² Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Lesotho. Tableau de bord (en anglais uniquement).

¹³ [Ibid.](#)

¹⁴ Ministère de la santé, Centres de prévention et de contrôle des maladies, et ICAP à l'Université Columbia. 2019. [Lesotho Population-Based HIV Impact Assessment \(LePHIA\) 2016-2017: Final Report](#).

¹⁵ Royaume du Lesotho. 2022. [Voluntary National Review on the implementation of the Sustainable Development Goals Report, 2022](#).

10. Les progrès sur la voie de la réalisation des ODD ont stagné, voire la situation a régressé, pour la plupart des objectifs¹⁶. Les processus nationaux de mise en œuvre des budgets nationaux et leur lien avec la planification doivent être améliorés¹⁷. En 2023, le Lesotho n'était en passe d'atteindre que deux des ODD (ODD 12 et ODD 13), et se classait au 143^e rang sur les 166 pays évalués au titre de l'indice des ODD¹⁸.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

11. *Accès à l'alimentation.* L'insécurité alimentaire n'a cessé de croître depuis 2018, alimentée par des catastrophes fréquentes – notamment des inondations et trois années consécutives de pluies tardives – ainsi que par les impacts socioéconomiques de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de la crise alimentaire mondiale et de l'inflation¹⁹. Les Basses terres du Sud, qui sont exposées à un risque élevé d'aléas d'ordre climatique et où la situation socioéconomique de la population est médiocre, sont la région la plus touchée par l'insécurité alimentaire: 76 pour cent des habitants des zones montagneuses n'ont pas les moyens de se procurer une alimentation nutritive²⁰. L'accès, déjà limité, à des aliments nutritifs en quantité suffisante est encore entravé par la faible productivité agricole, le recours insuffisant à des pratiques agricoles durables, les pertes après récolte et les difficultés d'accès au financement, en particulier pour les femmes.
12. *Élimination de la malnutrition.* Le Lesotho se heurte au triple fardeau de la malnutrition, qui résulte en très grande partie des inégalités femmes-hommes et touche donc de manière disproportionnée les femmes et les filles. Environ 28 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans sont anémiques, tout comme 51 pour cent des enfants, 15 pour cent des nourrissons présentent une insuffisance pondérale à la naissance et 34,6 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, proportion qui dépasse la moyenne de la région de l'Afrique subsaharienne (31 pour cent)²¹. L'obésité touche plus de 30 pour cent de la population et, selon la Banque mondiale, un enfant né au Lesotho pourrait être 40 pour cent plus productif à l'âge adulte s'il bénéficiait d'une éducation complète et de services de santé infantile. Il pourrait donc être intéressant de renforcer l'appui apporté aux personnes les plus à risque, à la faveur des programmes menés en milieu scolaire, ce qui constitue un domaine d'attention prioritaire pour le PAM et le Gouvernement.
13. *Productivité et revenus des petits exploitants.* De nombreux facteurs ont des répercussions sur la productivité des petits exploitants agricoles au Lesotho. L'agriculture est principalement pluviale, ce qui accroît la vulnérabilité face aux changements climatiques. Les petits exploitants – en particulier les femmes et les jeunes, qui sont pénalisés par des normes et des lois discriminatoires en matière de propriété foncière – n'ont guère accès au financement, aux compétences spécialisées et à la technologie agricoles. La plupart des agriculteurs ne sont pas organisés de manière à pouvoir tirer parti des possibilités qui existent d'accroître la productivité des exploitations et la qualité des produits ainsi que de diversifier la production agricole compte tenu du marché. Il est de ce fait difficile de faire en sorte de rapprocher les petits exploitants agricoles du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

¹⁶ Organismes des Nations Unies au Lesotho. 2023. *One UN Report Lesotho, 2022*.

¹⁷ Organisation des Nations Unies. 2020. *Lesotho Common Country Analysis*.

¹⁸ Rapport sur le développement durable. *Rapport sur le développement durable. Tableau de bord - classements* (en anglais uniquement) (consulté le 14 novembre 2023).

¹⁹ Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Lesotho. Tendances concernant la population en situation d'insécurité alimentaire pour la période allant de 2018-2019 à 2023-2024, disponibles (en anglais) à l'adresse suivante: [Lesotho Vulnerability Assessment Committee data dashboard](#).

²⁰ PAM. 2019. *Fill the Nutrient Gap survey, Lesotho*.

²¹ Rapport sur la nutrition mondiale. *2022 Global Nutrition Report* (consulté le 20 novembre 2023).

14. *Systèmes alimentaires durables.* Au Lesotho, la production de denrées alimentaires et la productivité sont faibles, ce qui contraint le pays à importer entre 70 et 90 pour cent des produits alimentaires dont il a besoin, qui sont pour beaucoup de mauvaise qualité et peu conformes aux normes²². Parmi les difficultés à surmonter figurent les pertes importantes enregistrées au stade de la production, l'insuffisance des investissements consacrés aux cultures résilientes face aux changements climatiques, le manque d'informations sur les distributions, la déficience des chaînes d'approvisionnement, les problèmes logistiques et les coûts élevés qui ont une incidence sur la consommation. La collaboration étroite instaurée entre le Lesotho et la CDAA offre la possibilité d'établir des liens entre les systèmes alimentaires du Lesotho et le programme de développement des filières alimentaires autochtones de la CDAA, conçu en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des produits alimentaires autochtones et résistants aux variations climatiques.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

15. Les progrès effectués au titre de l'ODD 17 stagnent, avec des réalisations inférieures à 50 pour cent des valeurs cibles. L'équipe de pays des Nations Unies au Lesotho fait état d'un déficit de 8,3 millions de dollars É.-U. pour la période 2019-2023 en ce qui concerne le financement nécessaire pour mettre pleinement en œuvre les activités relevant de l'ODD 17 qui ont trait à l'établissement de partenariats, au renforcement de la coordination, au partage des connaissances, à la collecte et à l'analyse de données, à l'appui à l'élaboration de politiques et à la prestation directe de services²³.
16. *Diversification des ressources.* Le Lesotho se heurte à des difficultés pour diversifier ses ressources, une situation qualifiée de "complexe" dans l'Examen national volontaire de 2022. Sont en cause la marge de manœuvre budgétaire restreinte, les recettes publiques stagnantes, une dette publique élevée, des cadres politiques inadaptés et des conditions de marché défavorables; adopter une approche stratégique à cet égard pourrait faciliter les progrès vers la réalisation des ODD²⁴.
17. *Renforcement des partenariats mondiaux.* Le Gouvernement prévoit d'améliorer la mobilisation et la gestion des ressources pour le développement, de faciliter les dépenses consacrées à la réalisation des ODD et d'élaborer une stratégie de financement en la matière²⁵.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

18. *Chocs et facteurs de perturbation.* Alors que les chocs liés aux changements climatiques continuent de peser sur ~~les systèmes le système~~ alimentaires, le nombre de personnes relevant de la phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) va vraisemblablement augmenter. Selon les projections actuelles, 325 000 personnes (22 pour cent de la population) devaient se retrouver en phase 3 ou plus de l'IPC (insécurité alimentaire de niveau dit "de crise", voire pire) dans les zones rurales entre octobre 2023 et mars 2024²⁶; en milieu urbain, cette proportion devait être de 255 730 personnes²⁷. Le système national d'alerte rapide doit être renforcé pour être pleinement efficace, les

²² Les produits alimentaires importés au Lesotho ne répondent pas toujours aux critères et normes de qualité, ce qui peut entraîner des niveaux de qualité variables et contribuer à des problèmes au sein des systèmes alimentaires.

²³ Groupe des Nations Unies pour le développement durable. [UNINFO: base de données pour le Lesotho](#) (en anglais uniquement).

²⁴ Groupe de la Banque africaine de développement. 2023. [Perspective économique au Lesotho](#) (en anglais uniquement) (consulté le 27 novembre 2023).

²⁵ Royaume du Lesotho. 2022. [Voluntary National Review on the implementation of the Sustainable Development Goals Report, 2022](#).

²⁶ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. [Lesotho: Situation de l'insécurité alimentaire aiguë pour juillet-septembre 2023 et projection pour octobre-mars 2024](#) (en anglais uniquement).

²⁷ Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Lesotho. [Tableau de bord](#) (en anglais uniquement).

mécanismes de réduction des risques de catastrophe sont fragmentés et les capacités de l'Autorité de gestion des catastrophes doivent être encore accrues. Le Système national d'information pour l'assistance sociale – le principal outil de ciblage utilisé par l'Autorité de gestion des catastrophes – n'est pas à jour, ce qui entrave le ciblage de l'assistance dans le cas des besoins aigus, et a une incidence sur toutes les interventions humanitaires.

19. *Capital humain.* Les politiques de développement du capital humain doivent être actualisées et une attention particulière est accordée à l'amélioration des politiques concernant le groupe d'âge critique des enfants ayant entre 0 et 59 mois, afin d'influer de manière positive sur le développement de la société. Bien que des difficultés fassent obstacle à la diffusion de connaissances nutritionnelles fondamentales et à la réalisation des objectifs en matière de réduction des maladies non transmissibles liées à l'alimentation, des efforts sont faits pour les surmonter et faire reculer la prévalence du retard de croissance et des carences en micronutriments. La mauvaise qualité des aliments et l'absence de normes alimentaires entravent le développement du capital humain.
20. *Protection sociale.* Depuis 2020, la protection sociale fait partie des plans nationaux de développement, et des dépenses sont prévues à ce titre. Le Gouvernement souhaite étendre la couverture de la protection sociale, mais il pâtit à cet égard de la pénurie de moyens et du manque de systèmes institutionnels et de cadres politiques solides. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour adapter les programmes et les systèmes de protection sociale habituels afin de faire face aux changements survenant au niveau de l'environnement opérationnel et à la demande provoquée par les chocs de grande ampleur, ce dont la fréquence et l'intensité des crises font une priorité.
21. *Faible productivité agricole.* La faiblesse de la productivité agricole tient à la dépendance excessive à l'égard de l'agriculture pluviale, aux inégalités en matière de propriété des actifs agricoles, touchant en particulier les femmes, à l'inadéquation des marchés et à l'insuffisance des investissements. En 2022, selon les conclusions d'une évaluation des pertes après récolte réalisée par le Ministère de l'agriculture et le PAM, d'importantes pertes après récolte résultaient du manque d'infrastructures de gestion après récolte, notamment d'entrepôts frigorifiques, de formation et de coordination entre les parties prenantes.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

22. Au titre du plan stratégique de pays (PSP) pour 2019-2024, le PAM a pu faire face aux besoins alimentaires et nutritionnels pendant les périodes de soudure ainsi qu'aux chocs climatiques et économiques, et renforcer les capacités des pouvoirs publics en matière d'intervention humanitaire, de gestion des risques de catastrophe et de systèmes d'alerte rapide. Le PAM a également mis à la disposition du Gouvernement une plateforme géospatiale dans le cadre de ses efforts visant à accroître le respect de l'obligation de rendre compte et l'accès aux données. Avec le transfert aux pouvoirs publics de la responsabilité du programme de repas scolaires mené dans les écoles primaires, le PAM a ouvert la voie à des réalisations similaires dans le domaine des repas scolaires assurés dans les écoles maternelles et de l'intensification du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Ainsi qu'il est recommandé dans l'évaluation du PSP pour 2019-2024, le PAM continuera à renforcer son rôle de catalyseur, en mettant en place un processus de transfert progressif et partiel de la responsabilité des interventions, sur la base d'évaluations des capacités. Constitueront une réorientation stratégique clé le renforcement de la participation du secteur privé aux systèmes alimentaires et l'apport d'un appui aux petits exploitants agricoles à la faveur de programmes menés conjointement avec d'autres entités des Nations Unies.

23. *Renforcement des capacités et des systèmes.* Dans le cadre du PSP pour 2019-2024, le PAM a progressé dans le domaine du renforcement des capacités et des systèmes nationaux, en particulier s'agissant des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation du PSP et de l'évaluation du renforcement des capacités des pays, le PAM a élaboré des stratégies en la matière avec les principaux ministères, en vue de consolider durablement les systèmes. Il a procédé à une évaluation des capacités des systèmes nationaux de gestion des risques de catastrophe et de protection sociale au Lesotho. S'appuyant sur les connaissances acquises et les enseignements tirés de l'expérience, et conformément aux demandes et aux priorités du Gouvernement, le PAM est déterminé à faciliter une transition progressive de ses interventions de manière à renforcer les capacités et l'autonomie du Gouvernement en matière de supervision des stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition et de promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes grâce à la mise en œuvre de politiques et de systèmes nationaux.
24. *Protection sociale.* Alors que le PAM aide le Gouvernement à mettre en place un système national de protection sociale complet et efficace, en mettant particulièrement l'accent sur l'élaboration d'un mécanisme de protection sociale réactif face aux chocs, l'évaluation du PSP souligne l'importance de répondre aux besoins des ménages à risque par l'intermédiaire de programmes de protection sociale. Par ailleurs, les mesures d'anticipation et les repas scolaires étant des dispositifs primordiaux en matière de protection sociale, le PAM appuiera en priorité les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer son mécanisme de protection sociale réactif face aux chocs et ses capacités de coordination.
25. *Capital humain.* Outre l'appui apporté à l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de nutrition, le PAM a contribué à renforcer la production de données factuelles concernant la nutrition et continuera d'aider le Gouvernement à concevoir des programmes nationaux d'alimentation scolaire utilisant la production locale et des programmes nutritionnels et à les amplifier. En 2020, le PAM a transféré au Gouvernement la responsabilité du programme de repas scolaires dans les écoles primaires. Cette transition, qui a eu lieu plus tôt que prévu, n'a pas fait l'objet d'une stratégie spécifique de transfert des responsabilités, mais l'engagement pris par le Gouvernement en faveur de la Coalition pour l'alimentation scolaire et de la mobilisation de ressources témoigne de sa ferme intention de surmonter les difficultés initiales liées à la prise en main du programme et aux ressources financières.
26. Certains des enfants en âge d'être scolarisés en maternelle parmi les plus à risque ont été privés par mégarde d'un accès à des repas nutritifs en quantité suffisante en raison des frais de scolarité, prohibitifs dans leur cas. Étant donné que le PAM poursuivra la distribution de repas scolaires dans les écoles maternelles, conformément à ce qu'a demandé le Ministère de l'éducation, le nouveau PSP lui permet de continuer à fournir directement un appui à ces enfants en âge d'aller à l'école maternelle tout en renforçant la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre le programme de repas scolaires dans le primaire et à en assurer le suivi. Le PAM est bien placé pour donner plus d'ampleur aux efforts faits pour tenir compte des priorités du Gouvernement, notamment pour ce qui est de réduire toutes les formes de malnutrition et de promouvoir les initiatives axées sur les repas scolaires qui permettent d'obtenir des résultats dans les domaines de l'éducation et de la nutrition, favorisant ainsi le développement de l'enfant et le renforcement du capital humain. Ces mesures s'accompagneront d'activités intégrées visant à renforcer les compétences des femmes, des jeunes et des membres d'autres groupes à risque.

27. *Systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques.* Les importantes importations de denrées alimentaires auxquelles il se livre accroissent la vulnérabilité du Lesotho face aux fluctuations économiques, qui elles-mêmes aggravent encore l'insécurité alimentaire. Les investissements alloués à la production et à l'approvisionnement alimentaires locaux devraient être recentrés de manière à renforcer les marchés, consolider les filières et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux des ménages et des communautés. L'évaluation du PSP a certes fourni des éclairages sur les initiatives visant à rapprocher les agriculteurs du programme de repas scolaires, mais les progrès ont cessé au moment du transfert de la responsabilité des repas scolaires assurés dans le primaire, et les capacités des petits exploitants agricoles doivent être renforcées pour qu'ils puissent tirer parti du marché que représentent les repas scolaires. Le suivi des résultats obtenus sur le plan de l'alimentation et de la nutrition grâce aux interventions axées sur le renforcement de la résilience doit être intensifié; toutefois, l'accent mis par le PAM sur les activités visant à créer des actifs destinés aux ménages a donné des résultats positifs en matière de production et de consommation alimentaires.
28. *Résilience.* L'évaluation du PSP pour 2019-2024 met en évidence l'importance de prévoir des programmes axés sur la résilience, reposant sur des données factuelles, dans le cadre des initiatives liées à l'action humanitaire, à la résilience et à la protection sociale, en appuyant les efforts faits pour établir un registre unique pouvant être utilisé pour coordonner les interventions des différents organismes et des différents partenaires le long du nexus action humanitaire-développement-paix. En 2025, le PAM prévoit de mener une étude sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire, qui contribuera à l'élaboration d'interventions sur mesures tenant compte des liens entre les inégalités femmes-hommes, la violence sexiste, la sécurité alimentaire et la nutrition.
29. *Innovation et dématérialisation.* En 2023, le PAM a contribué, à la demande du Gouvernement, à l'élaboration d'une stratégie de dématérialisation, développant et déployant à cet égard une plateforme géospatiale destinée à améliorer la planification territoriale, l'allocation des ressources et le suivi des programmes. Cet outil, qui associe imagerie satellitaire et données locales, aide les pouvoirs publics à prendre des décisions éclairées dans les domaines de l'agriculture, de l'infrastructure, des soins de santé, de l'éducation et des interventions face aux catastrophes soudaines.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

30. Le présent PSP va dans le sens de la transformation économique et institutionnelle souhaitée par le Gouvernement en vue de favoriser la création d'emplois sous l'impulsion du secteur privé et une croissance inclusive, qui est mise en œuvre dans le cadre du Plan national de développement stratégique II²⁸. Le PAM appuiera la réalisation des quatre priorités recensées dans le Plan national de développement stratégique II:
- progression de la croissance;
 - transformation sociale;
 - développement des infrastructures;
 - bonne gouvernance et responsabilité.
31. Le présent PSP est également conforme aux trois piliers du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2024-2028), (ci-après le "Plan-cadre de coopération"):
- Pilier 1: Bonne gouvernance et équité sociale.

²⁸ Gouvernement du Lesotho. 2023. *National Strategic Development Plan II Strategic Focus 2023/24–2027/28*.

- Pilier 2: Systèmes alimentaires équitables, durabilité environnementale et action climatique.
- Pilier 3: Bien-être de la population et développement économique.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

32. Le PAM collabore avec des partenaires du Gouvernement, des donateurs, d'autres entités des Nations Unies, le secteur privé, la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de femmes et des organisations travaillant avec les communautés locales et les personnes handicapées pour comprendre les priorités, les lacunes et les besoins et étudier les possibilités de partenariat et les tendances en matière de financement.
33. Le PAM a par ailleurs participé à l'élaboration du Plan-cadre de coopération, depuis la réalisation de l'analyse commune de pays jusqu'à l'établissement de la version définitive du cadre de résultats. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, il en codirigera le pilier 2.
34. Avec le Gouvernement, le PAM a effectué une analyse de la dynamique des systèmes afin de concentrer ses ressources sur les composantes des systèmes alimentaires présentant le rapport coûts-avantages le plus élevé²⁹.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

35. Le présent PSP marque un changement de stratégie³⁰ pour le PAM, qui passe progressivement de la mise en œuvre directe au renforcement des systèmes et à la fourniture d'une assistance technique au Gouvernement afin d'améliorer ses capacités en matière de gestion et de mise en œuvre des programmes nationaux. En tant que partenaire technique de prédilection, le PAM vise à renforcer les systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques, le capital humain, la protection sociale ainsi que la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, tout en accordant la priorité aux femmes et aux jeunes, ainsi qu'aux autres groupes à risque.
36. Le PAM continuera à fournir une assistance vitale aux communautés à risque tout en veillant à la mise en place d'interventions cohérentes destinées à renforcer la résilience, l'objectif ultime étant de réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.
37. Capital humain. Considérant que le capital humain est un moteur de la croissance économique à long terme, le PAM et des partenaires tels que les autres organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, le secteur privé et les institutions financières internationales appuient les programmes menés par le Gouvernement dans le domaine de la santé et de la nutrition à l'école. Le PAM continuera à distribuer des repas scolaires dans les écoles maternelles et à renforcer la capacité du Gouvernement à gérer et à mettre en œuvre le programme national d'alimentation scolaire, en mettant particulièrement l'accent sur l'appui à la transition vers un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale et sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de stratégies qui renforcent les programmes axés sur la nutrition.

²⁹ Une analyse intégrée de la dynamique des systèmes alimentaires au Lesotho a été effectuée dans le pays en 2023 pour recueillir des données factuelles aux fins de l'élaboration du plan stratégique de pays (PSP).

³⁰ Le PAM a organisé de nombreux ateliers pour examiner et valider les différents éléments avec ses partenaires et le Gouvernement; divers exercices ont porté sur la théorie du changement et des discussions ont été menées en vue de préciser les hypothèses étayant l'ensemble du PSP.

38. *Systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques et résilience.* S'appuyant sur les recommandations issues de l'évaluation du PSP, le PAM a pour ambition de mettre en place des programmes porteurs de transformations en intégrant de manière stratégique la gestion des risques climatiques, les connaissances autochtones, l'appui aux moyens d'existence, l'agriculture adaptative et l'amélioration de la capacité de regroupement, ainsi que la gestion des pertes après récolte à certains maillons névralgiques des systèmes alimentaires. L'objectif demeure de renforcer la résilience face aux défis liés au climat aux niveaux des personnes, des ménages, des communautés, des institutions et des systèmes, en garantissant aux communautés à risque un accès durable à des revenus et à des aliments nutritifs. Il faudra à cet égard s'employer à développer les filières, collaborer avec les petits exploitants agricoles et s'attacher à lutter contre la dégradation des terres.
39. *Questions transversales.* L'égalité femmes-hommes, l'inclusion, la protection et l'obligation de rendre compte font partie intégrante du PSP et seront systématiquement prises en compte dans l'ensemble des activités. Associer les communautés à l'action menée permettra de veiller à ce que le PAM adopte une approche centrée sur l'être humain, et contribuera à réduire la fracture numérique et à faire de l'innovation une priorité transversale.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et touchées par une crise au Lesotho sont en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels avant, pendant et après la crise, notamment grâce à des mesures d'anticipation et à des programmes nationaux de protection sociale réactifs face aux chocs

40. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM tirera parti des systèmes d'alerte rapide existants et les améliorera pour garantir la fourniture en temps voulu d'une assistance avant, pendant et après une crise, afin de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels quotidiens des personnes touchées. Le PAM aidera le Gouvernement à gérer les risques de catastrophe, à renforcer les capacités et à mettre en œuvre l'assistance directement, en se concentrant sur l'amplification des mesures d'anticipation, l'amélioration des mécanismes de protection sociale réactifs face aux chocs et l'atténuation de l'impact des chocs. Le travail effectué au titre de cet effet direct aidera les entités gouvernementales à anticiper au plus tôt les phénomènes climatiques imprévus et à y faire face à ceux qui sont imprévisibles.
41. L'effet direct 1 du PSP contribue à la réalisation de la cible 1 de l'ODD 2.

Effet direct stratégique du PAM

42. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

43. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

44. L'effet direct 1 du PSP est harmonisé avec les principaux documents-cadres, notamment le Plan national de développement stratégique II et plus précisément ses domaines prioritaires 2 (renforcement du capital humain) et 4 (renforcement des systèmes nationaux de gouvernance et de responsabilisation). Il concorde également avec le pilier 2 du Plan-cadre de coopération, concernant les systèmes alimentaires équitables, la durabilité environnementale et l'action climatique.

Produits escomptés

45. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1.1: Les personnes touchées par une crise ou un choc qui sont les plus exposées dans les zones urbaines et rurales reçoivent en temps voulu une assistance en quantité suffisante qui leur permet de satisfaire leurs besoins essentiels.
 - Produit 1.2: Les ménages ciblés risquant de souffrir de malnutrition aiguë bénéficient d'un approfondissement de leur connaissance des pratiques en matière de nutrition, de santé, d'hygiène et de soins, ainsi que d'autres interventions qui contribuent à améliorer leur consommation alimentaire et leur état nutritionnel tout au long de l'année.
 - Produit 2.1: Les personnes touchées par une crise ou un choc recueillent les fruits de l'amélioration de la capacité des pouvoirs publics à cibler les personnes les plus à risque et à coordonner, à gérer et à mettre en œuvre en temps voulu des interventions axées sur la préparation, l'intervention rapide et les mesures d'anticipation, notamment par l'intermédiaire de programmes de protection sociale réactifs face aux chocs.

Activités essentielles

Activité 1: Mettre à la disposition des personnes touchées par une crise ou un choc et des personnes à risque des trains de mesures d'assistance qui améliorent leur accès à une alimentation sûre et nutritive et leur capacité à satisfaire leurs propres besoins essentiels

46. Le PAM appuiera les actions visant à garantir qu'avant, pendant et après une crise, les personnes touchées ciblées dans les zones rurales et urbaines reçoivent en temps voulu et en quantité suffisante une assistance en espèces ou en nature qui leur permet de satisfaire leurs besoins quotidiens en matière d'alimentation et de nutrition. [Sur la base du rapport d'évaluation de la vulnérabilité au Lesotho, le PAM ciblera les zones affichant le déficit de survie/déficit alimentaire le plus élevé.](#) La priorité sera donnée à l'amélioration de l'alimentation grâce à la promotion de la consommation de produits frais. Une attention particulière sera également accordée à la prévention de la malnutrition chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et chez les enfants âgés de 0 à 59 mois, par l'intermédiaire d'initiatives visant à faire évoluer la société et les comportements et d'interventions nutritionnelles.
47. Tirant parti des activités menées au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM veillera à ce que les personnes les plus à risque, notamment les ménages touchés par le VIH ou la tuberculose et les personnes handicapées, reçoivent des transferts assortis de conditions et bénéficient d'une formation visant à les doter des compétences nécessaires pour pouvoir se livrer à des activités de subsistance qui leur assureront des revenus et une autosuffisance après l'intervention lancée face à une crise. Un vaste ensemble d'activités visant à faire évoluer la société et les comportements seront menées pour encourager les personnes touchées par un choc à utiliser l'assistance du PAM de manière à optimiser leur consommation alimentaire et leur nutrition.
48. Le PAM appuiera l'émancipation économique des femmes en améliorant leur inclusion financière numérique à l'aide de transferts de type monétaires, la formation aux compétences financières numériques étant dispensée dans les clubs de nutrition.
49. Toutes les modalités d'assistance engloberont des activités de sensibilisation et de communication visant à faire évoluer la société et les comportements ainsi que la diffusion de messages concernant la problématique femmes-hommes, l'égalité des sexes et la nutrition, pour contribuer à lutter contre les taux faramineux de violence sexiste au Lesotho et empêcher que l'état nutritionnel des personnes à risque ne se dégrade.

Activité 2: Aider le Gouvernement à mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide, des mesures d'anticipation, des activités visant à réduire les risques de catastrophe, des interventions face aux crises et des dispositifs de protection sociale réactifs face aux chocs qui soient efficaces, ciblés et inclusifs

50. Le PAM renforcera la capacité des acteurs nationaux à mettre en œuvre des stratégies multisectorielles tenant compte des risques et prévoyant le recours à des plateformes et à des technologies numériques pour renforcer l'analyse et la cartographie des risques et les mesures d'anticipation. Le PAM aidera le Gouvernement à générer des données destinées à étayer les solutions d'assurance contre les risques climatiques et les mesures d'anticipation aux niveaux macro et micro.
51. Le PAM contribuera à la dématérialisation des systèmes publics d'information et de données, notamment en étoffant la plateforme géospatiale du Gouvernement au moyen de cartes agricoles "intelligentes"³¹. Liée à l'effet direct 3 du PSP, cette activité permettra de rattacher les systèmes d'alerte rapide aux phénomènes d'ordre climatique en milieu rural aux programmes nationaux de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise.
52. Le PAM jouera un rôle déterminant auprès du Gouvernement pour ce qui est de mettre en œuvre les dispositifs de protection sociale réactifs face aux chocs. Il s'attachera notamment à faciliter l'élaboration de procédures opératoires normalisées, à étudier la possibilité d'amplifier les programmes de protection sociale réactifs face aux chocs à la faveur des travaux publics et des repas scolaires par exemple, et à définir un cadre de référence pour la transposition à plus grande échelle de ces activités.
53. Le PAM appuiera le renforcement du Système national d'information pour l'assistance sociale afin d'améliorer le ciblage et les interventions en matière de protection sociale réactive face aux chocs. Il s'emploiera à accroître la coordination entre l'Autorité de gestion des catastrophes et le Département du développement social afin de créer des liens entre les interventions humanitaires et l'appui offert dans la durée aux personnes en situation de vulnérabilité chronique.
54. Tirant parti des partenariats existants et de nouvelles relations de collaboration, le PAM facilitera le partage de savoir-faire par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud, en particulier dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, des mesures d'anticipation et de la préparation, de l'administration des systèmes de protection sociale, et des initiatives axées sur l'agriculture et les systèmes alimentaires. À cet égard, il collaborera avec les organismes régionaux, notamment la CDAA.

Partenariats

55. Le PAM travaillera avec les autorités nationales et locales, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, les autres entités des Nations Unies, le secteur privé et les ONG nationales et internationales.
56. Il collaborera avec l'Autorité de gestion des catastrophes, qui est l'entité chef de file pour la gestion des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide, avec le Service météorologique du Lesotho, qui est chargé de l'information météorologique et de la mise en œuvre de la politique relative aux changements climatiques, et avec le Département du développement social, à qui il revient de coordonner les programmes de protection sociale. [Le PAM travaillera également avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à la mise au point de cadres de transposition à plus grande échelle et à l'élaboration de procédures](#)

³¹ Les cartes agricoles "intelligentes" font appel à des technologies telles que l'imagerie satellitaire, les données issues du système d'information géographique, les capteurs de sol et l'analyse prédictive pour fournir aux agriculteurs des informations détaillées sur les conditions du terrain, ce qui facilite la prise de décisions en matière d'allocation et de gestion des ressources, ainsi que le suivi des cultures.

opératoires normalisées concernant les dispositifs de protection sociale réactifs face aux chocs.

57. Le PAM collaborera avec les autres entités des Nations Unies et les institutions financières internationales pour ce qui est des compétences techniques, du financement et de l'échange de pratiques optimales.
58. Les ONG et les organisations communautaires, y compris celles représentant les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes touchées par le VIH/sida, seront consultées au sujet de la mise en œuvre des initiatives axées sur les communautés, de la réduction des risques de catastrophe, du financement fondé sur les prévisions, de la mobilisation des communautés et de la protection sociale.
59. Le PAM œuvrera avec l'Université nationale du Lesotho, d'autres instituts de recherche, les médias, les institutions confessionnelles et les structures communautaires, y compris les chefs traditionnels, en vue de renforcer les capacités d'analyse des données et de mener des travaux de recherche sur l'impact des changements climatiques.
60. Le PAM fera appel au secteur privé pour chercher et étudier des solutions innovantes d'assurance climatique et de financement, comme les mécanismes d'assurance indexés sur les conditions météorologiques, susceptibles d'appuyer les programmes de protection sociale réactifs face aux chocs.

Hypothèses

61. *Renforcement des capacités.* L'environnement politique reste stable, offrant la continuité et l'appui nécessaires à la mise en œuvre des activités dans la durée.
62. *Protection sociale réactive face aux chocs.* Les programmes de protection sociale sont dotés de la technologie, de l'infrastructure et des ressources nécessaires pour favoriser une intervention en cas d'alerte rapide. Les institutions de protection sociale s'attachent en priorité à faire en sorte que les programmes de protection sociale englobent des systèmes d'alerte rapide.
63. *Systèmes d'alerte rapide et services d'information sur le climat.* Les chocs climatiques et socioéconomiques continueront à se produire conformément aux prévisions relatives aux changements climatiques. Les communautés se fient aux systèmes d'alerte rapide et peuvent recevoir et comprendre les messages qui en émanent.
64. *Gestion des risques de catastrophe fondée sur les risques.* Le réseau de partenariats du PAM peut être mis à profit pour appuyer la mise en œuvre des initiatives de gestion des risques de catastrophe et de protection sociale, la mise à jour du registre social et le renforcement des capacités.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

65. En collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de développement, le PAM mènera des études sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire, dont les résultats éclaireront l'élaboration d'interventions spécialement conçues pour permettre de faire passer les bénéficiaires d'activités visant à les soutenir face à une crise à des initiatives axées sur le renforcement de la résilience, en établissant des liens avec l'assistance alimentaire pour la création d'actifs, l'assistance alimentaire pour la formation et les activités de développement des marchés. Le nombre de bénéficiaires devant être réorientés sera déterminé chaque année en fonction des événements déclencheurs, de la vulnérabilité et du ciblage géographique dans différents contextes.
66. Le PAM renforcera la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre en toute indépendance des mesures de préparation et d'intervention rapides en cas d'urgence.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les systèmes et les programmes nationaux axés sur la sécurité nutritionnelle ainsi que les programmes en milieu scolaire au Lesotho sont renforcés

67. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM renforcera et appuiera la capacité du Gouvernement à lutter contre toutes les formes de malnutrition à tous les stades de la vie et à mettre en œuvre les activités de repas scolaires, notamment en transposant à plus grande échelle l'alimentation scolaire utilisant la production locale afin d'accroître les multiples avantages qui en découlent.
68. L'effet direct 2 du PSP contribue à la réalisation de la cible 2 de l'ODD 2.

Effet direct stratégique du PAM

69. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

70. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

Harmonisation avec les priorités nationales

71. L'effet direct 2 du PSP est harmonisé avec les principaux documents cadres, notamment le Plan national de développement stratégique II et plus précisément ses domaines prioritaires 2 (renforcement du capital humain) et 4 (renforcement des systèmes nationaux de gouvernance et de responsabilisation). Il concorde également avec le pilier 3 du Plan-cadre de coopération relatif au bien-être de la population et au développement économique.

Produits escomptés

72. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:
- Produit 3.1: Les écoles maternelles ciblées reçoivent des aliments sûrs et nutritifs en quantité suffisante, qui contribuent à améliorer les résultats sur les plans de la santé et de l'éducation et dont l'approvisionnement est assuré de manière à stimuler la production locale et à accroître l'accès à l'éducation.
 - Produit 3.2: Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires recueillent les fruits de la capacité renforcée qu'a le Gouvernement de mettre en œuvre, contrôler et institutionnaliser des programmes multisectoriels d'alimentation scolaire utilisant la production locale qui améliorent l'accès à des repas scolaires sûrs et nutritifs.
 - Produit 4.1: Les groupes risquant de souffrir de malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les jeunes enfants, les adolescents, les personnes vivant avec ou touchées par le VIH et le sida et les personnes atteintes de la tuberculose, bénéficient de programmes de nutrition améliorés.

Activités essentielles

Activité 3: Fournir de manière inclusive des repas scolaires nutritifs en maternelle et dans le primaire par l'intermédiaire de programmes en milieu scolaire et assurer un appui à cet égard

73. Le PAM fournira des repas scolaires aux enfants âgés de 2 à 5 ans scolarisés en maternelle dans les dix districts du Lesotho, en accordant la priorité aux zones où le risque d'exclusion est le plus élevé, en milieu rural et urbain. Les écoles maternelles bénéficieront également d'une assistance technique axée sur le suivi et l'établissement de rapports, ainsi que sur la sécurité sanitaire, la qualité et la manutention des aliments.

74. Au cours de la mise en œuvre du PSP, le PAM expérimentera et transposera à plus grande échelle le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale dans les écoles maternelles des districts du Sud, en mobilisant les petits exploitants agricoles, les coopératives de producteurs et les détaillants afin d'approvisionner les établissements en aliments sûrs et de qualité, ce qui permettra de créer des débouchés et de diversifier la palette d'aliments nutritifs disponibles.
75. Le PAM continuera d'aider le Gouvernement à améliorer son programme national d'alimentation scolaire utilisant la production locale en appuyant la mise en œuvre de celui-ci, l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités, l'établissement de liens avec le secteur privé et la mobilisation de ressources. Ce programme servira, in fine, de tremplin pour la transformation des systèmes alimentaires, ce qui profitera aux communautés locales (voir l'effet direct 3 du PSP).
76. En outre, le PAM continuera d'aider le Gouvernement à renforcer le suivi du programme de repas scolaires dans les écoles primaires et à tenir ses engagements envers la Coalition pour l'alimentation scolaire, concernant notamment la formulation d'une stratégie de financement, afin d'intensifier les effets transformateurs qu'a l'alimentation scolaire sur l'éducation, la nutrition et les systèmes alimentaires.
77. Main dans la main avec d'autres entités des Nations Unies contribuant à la mise en valeur du capital humain, le PAM tirera parti des programmes qu'il mène dans les écoles maternelles et primaires pour assurer une sensibilisation à la nutrition, à la problématique femmes-hommes et à l'accès aux services sociaux, à la faveur d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements.

Activité 4: Aider le Gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui renforcent les programmes de nutrition, ainsi qu'à en assurer le suivi

78. Le PAM aidera le Gouvernement à actualiser sa stratégie en matière d'alimentation et de nutrition, en accentuant la mise en œuvre et l'intégration de stratégies nutritionnelles dans le cadre des différents programmes afin de répondre aux besoins nutritionnels des personnes les plus à risque dans l'ensemble des groupes d'âge et selon le sexe, y compris pendant les 1 000 premiers jours de la vie et dans le cas des personnes vivant avec le VIH/sida.
79. Le PAM aidera le Gouvernement à améliorer les programmes de nutrition de manière à assurer une prise en charge dans les zones reculées où la malnutrition est élevée, en particulier chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les jeunes enfants, les adolescents, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes atteintes de la tuberculose et les personnes handicapées, en ciblant tous les groupes d'âge.
80. Le PAM renforcera la capacité du Gouvernement à garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Cela signifie notamment appuyer la mise en œuvre de la législation sur l'enrichissement des aliments, la mobilisation de ressources en faveur du contrôle et de l'analyse des aliments afin de respecter les normes nationales en matière d'alimentation et de sécurité, et la communication visant à faire évoluer la société et les comportements, ce qui aura une incidence positive sur les repas scolaires et les autres programmes tributaires des importations de denrées alimentaires.

Partenariats

81. Le PAM continuera d'œuvrer de concert avec des partenaires nationaux, y compris tous les ministères concernés. Il donnera la priorité à sa collaboration avec le Ministère des finances et le Parlement en vue de renforcer les stratégies de financement durable et de faciliter l'adoption d'une législation relative aux repas scolaires.
82. Le PAM aidera à établir des liens entre le Bureau de coordination de l'alimentation et de la nutrition et d'autres ministères.

83. Il poursuivra le travail qu'il mène avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur un programme exhaustif d'éducation sexuelle; avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour apporter un appui technique au Gouvernement et pour mener des actions de sensibilisation en faveur de programmes de protection sociale tenant compte du VIH et de la problématique femmes-hommes; et avec le Fonds des Nations Unies pour la population afin de faire mieux connaître, à la faveur de l'ensemble des programmes menés en milieu scolaire, les normes discriminatoires existant à l'encontre des femmes, et de sensibiliser l'opinion à cet égard.
84. Le PAM continuera à coordonner son action avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé, le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et d'autres partenaires des Nations Unies pour veiller à ce que la nutrition soit systématiquement prise en compte. Le secteur privé, les médias, les partenaires de développement, les autres entités des Nations Unies et les institutions financières internationales participeront à la promotion et à la mise en œuvre d'une approche multisectorielle de la nutrition et des repas scolaires.
85. Le PAM mobilisera et élargira les partenariats avec la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour apporter un appui au Gouvernement dans les domaines des systèmes alimentaires et de la protection sociale.
86. Le PAM continuera à travailler avec les agences nationales de gestion chargées de la mise en œuvre des repas scolaires dans le primaire pour renforcer leurs capacités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, ainsi qu'à œuvrer auprès des petits exploitants agricoles pour faire en sorte qu'ils assurent l'approvisionnement du programme de repas scolaires en produits locaux.

Hypothèses

87. *Nutrition.* Le Gouvernement consacre des ressources à l'amélioration des programmes de nutrition. Des règlements sont adoptés concernant la disponibilité, la promotion et la commercialisation d'aliments sains et nutritifs. Les communautés ciblées ont été associées à la formulation desdits règlements, dans le cadre de l'approche consistant à mobiliser les collectivités locales, et sont disposées à les adopter.
88. *Alimentation scolaire utilisant la production locale.* Le Gouvernement alloue des fonds et des moyens suffisants pour tenir les engagements qu'il a pris dans le cadre de la Coalition pour l'alimentation scolaire. Un financement sera mobilisé en faveur de la transposition à plus grande échelle du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

89. Le PAM investira dans des activités de renforcement des capacités conçues pour aider le Gouvernement à relever les défis liés à la nutrition, l'objectif étant de faciliter le transfert de la responsabilité des interventions nutritionnelles à long terme. Un tel transfert n'est pas prévu dans le présent PSP pour les repas assurés dans les écoles maternelles, ce en raison de l'insuffisance des moyens financiers dont dispose le Gouvernement. Toutefois, le PAM plaidera pour que, dans le cadre du programme de gratuité de l'enseignement primaire, les écoles maternelles soient incluses dans le programme national de repas scolaires; cela garantira l'inscription en maternelle d'un plus grand nombre d'enfants à risque. Le PAM travaillera avec le Gouvernement à l'élaboration d'un plan de transition à long terme comportant plusieurs étapes et tenant compte des enseignements tirés du transfert de la responsabilité du programme de repas scolaires assuré dans le primaire.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les populations à risque au Lesotho recueillent les fruits de la mise en place de systèmes alimentaires renforcés et résilients face aux aléas climatiques et de moyens d'existence durables

90. Le PAM s'appuiera sur son train de mesures axées sur la résilience pour promouvoir la diversification des moyens d'existence des populations à risque, en particulier les femmes et les jeunes. Disposer de moyens d'existence plus diversifiés permettra aux populations d'être mieux à même de consommer des aliments plus nutritifs, d'avoir une alimentation variée et saine et d'accéder plus facilement aux marchés. Ces activités contribueront également à réduire les dommages subis par les écosystèmes.
91. Adoptant une démarche axée sur les systèmes alimentaires, le PAM mettra en œuvre des stratégies intégrées pluriannuelles conçues pour renforcer la résilience face aux chocs climatiques. Celles-ci tiendront compte des savoirs autochtones et prévoiront la prestation de services climatiques, des activités de création d'actifs, des projets de régénération des écosystèmes, des initiatives de diversification des moyens d'existence et des interventions favorisant l'accès aux marchés et le développement des filières. Une évaluation en continu, un apprentissage axé sur les résultats et des améliorations apportées à la lumière de données factuelles seront indispensables pour garantir l'évolutivité et l'efficacité du programme, s'agissant de renforcer la résilience et la sécurité alimentaire.
92. Le PAM placera les personnes et les communautés au cœur de ses préoccupations et s'attachera à sensibiliser l'opinion aux moyens de réduire les risques liés au climat, de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets. Il recensera les possibilités s'offrant aux communautés, aux ménages et aux individus de devenir autonomes et résilients face aux changements climatiques.
93. Le PAM fera des programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs et d'assistance alimentaire pour la formation le point de départ des activités destinées à appuyer l'agriculture ainsi que le renforcement des moyens d'existence et des compétences, qui porteront sur les pertes après récolte, la gestion des risques, la prévention de la malnutrition, la mobilisation des jeunes et l'autonomisation des femmes. Les programmes seront adaptés à la situation et aux besoins distincts des femmes, des hommes, des filles et des garçons, des jeunes et des personnes handicapées. Les mesures prises à cet égard reposeront sur des évaluations de la problématique femmes-hommes et de la protection notamment, et seront reliées, le cas échéant, à des partenariats en bonne et due forme noués avec des organisations de la société civile œuvrant en faveur des femmes et des jeunes.
94. Le PAM aidera également le Gouvernement à s'attaquer aux problèmes liés à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments ainsi qu'à l'établissement de normes et de certifications dans le domaine de l'alimentation. Le PAM renforcera les capacités du Gouvernement en matière de suivi, en appuyant l'élaboration de cadres de suivi et d'évaluation destinés à étayer les initiatives ayant trait à la nutrition et à la production alimentaire. Les activités visant à faire évoluer la société et les comportements joueront un rôle primordial s'agissant de promouvoir la conservation des terres et de l'eau, et la consommation d'aliments nutritifs et sans danger pour la santé; ces activités tiendront compte de la problématique femmes-hommes et contribueront à la lutte contre les inégalités fondées sur le sexe.
95. L'effet direct 3 du PSP contribue à la réalisation de la cible 4 de l'ODD 2.

Effet direct stratégique du PAM

96. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

97. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

98. L'effet direct 3 du PSP est harmonisé avec les principaux documents-cadres, notamment le Plan national de développement stratégique II et plus précisément ses domaines prioritaires 1 (renforcement de la croissance économique inclusive et durable et création d'emplois impulsée par le secteur privé), 3 (mise en place des infrastructures indispensables) et 4 (consolidation des systèmes nationaux de gouvernance et de responsabilisation). Il concorde avec le pilier 2 du Plan-cadre de coopération, concernant les systèmes alimentaires équitables, la durabilité environnementale et l'action climatique.

Produits escomptés

99. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:

- Produit 5.1: Les communautés et les ménages exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation bénéficient de programmes durables de remise en état des moyens d'existence et de régénération des écosystèmes qui renforcent leurs capacités d'adaptation et leur résilience.
- Produit 6.1: Les petits exploitants agricoles et les autres acteurs des filières recueillent les fruits de mesures accrues de mise en valeur des filières et d'un contexte stratégique propice à la résilience des systèmes alimentaires et aux débouchés économiques.

Activités essentielles

Activité 5: Aider le Gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre des programmes diversifiés axés sur les moyens d'existence et la gestion des ressources naturelles faisant intervenir des approches fondées sur les écosystèmes et adaptées aux changements climatiques

100. En collaboration avec les ministères chargés de l'environnement et des forêts, des collectivités locales, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la problématique femmes-hommes, de la jeunesse et du développement social, le PAM coordonnera une action concertée visant à élaborer des programmes évolutifs qui favorisent la diversification des moyens d'existence et augmentent les revenus des groupes de population ciblés, en particulier les jeunes et les petits exploitants agricoles. Ces programmes prévoient la transformation d'aliments à petite échelle, la création d'actifs et l'ajout de valeur pour contribuer à atténuer les pertes après récolte. Liée à l'effet direct 2 du PSP, cette activité favorisera l'accroissement de la disponibilité d'aliments nutritifs, améliorant ainsi la diversité de l'alimentation.

101. En outre, le PAM travaillera avec le Gouvernement et les autres organismes ayant leur siège à Rome en vue de renforcer les politiques et les programmes nationaux relatifs aux régimes fonciers. En collaboration avec l'Université du Lesotho, il appuiera l'institutionnalisation de l'approche à trois niveaux³² avec le ministère chargé des collectivités locales.

³² L'approche à trois niveaux comprend une analyse intégrée du contexte menée au niveau national, qui vise à déterminer les stratégies les plus adaptées selon les zones géographiques; une programmation saisonnière fondée sur les moyens d'existence, au niveau infranational; et une planification communautaire participative, au niveau local.

102. Dans le prolongement de la démarche intégrée adoptée vis-à-vis de la résilience dans le PSP pour 2019-2024, le PAM continuera à collaborer avec le Gouvernement en vue de renforcer les capacités et les programmes, en particulier le programme de travaux publics. Ce partenariat vise à remédier à l'épuisement de la base de ressources naturelles et à l'insécurité alimentaire chronique résultant des chocs d'ordre climatique et économique. Les ménages ciblés seront invités à participer à des activités saisonnières associant des pratiques fondées sur les connaissances autochtones à des technologies innovantes pour favoriser la pérennisation des moyens d'existence tout en luttant contre la dégradation des écosystèmes. Ces activités comprendront la création ou la remise en état d'actifs, la conservation des sols et de l'eau, la restauration des paysages, la gestion des bassins versants et la formation professionnelle. Le ciblage des bénéficiaires sera effectué compte tenu de la vulnérabilité.
103. Parallèlement, et en étroite collaboration avec la FAO, le PAM encouragera les petits exploitants agricoles de plus de 18 ans, y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, à recourir davantage à des pratiques de restauration des écosystèmes telles que les technologies agricoles régénératives et l'agriculture intelligente face au climat, afin d'accroître l'offre de cultures nutritives diversifiées. Le PAM tirera parti des partenariats noués avec des acteurs du secteur privé pour accroître l'accès des agriculteurs à des variétés de semences améliorées et diversifiées.
104. Fort du succès obtenu dans le cadre du projet mené au titre du Fonds pour l'adaptation, le PAM entend procéder à un changement radical en passant d'interventions dispersées menées à petite échelle et à court terme à un ensemble intégré de mesures d'assistance devant permettre aux communautés rurales et urbaines d'adopter des pratiques porteuses de transformations, y compris des pratiques améliorées de gestion des bassins versants qui contribuent à régénérer les paysages et les moyens d'existence, ce dans le but d'accroître la résilience des systèmes alimentaires face aux aléas climatiques.
105. Cette approche globale comprend des interventions qui favorisent l'évolution de la société et des comportements et sensibilisent aux effets des changements climatiques, aux pratiques communautaires liées à la réduction des risques de catastrophe, à la production et à la consommation d'aliments diversifiés et riches en nutriments, aux questions relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, et aux inégalités entre les femmes et les hommes ainsi qu'à l'autonomisation des femmes. Les messages destinés à faire évoluer la société et les comportements seront adaptés aux mécanismes de communication existants et aux besoins distincts des différents groupes de population.
106. Le PAM encouragera l'établissement de partenariats et d'autres liens entre les communautés ciblées et les entités du secteur privé, en particulier les institutions financières, en vue de stimuler l'offre de produits de financement abordables et durables.

Activité 6: Fournir un appui aux acteurs des filières et des marchés, y compris le Gouvernement, afin de permettre aux communautés à risque de regrouper leur production, de créer de la valeur ajoutée, d'accéder aux marchés, de réduire les pertes alimentaires et de consommer des aliments sûrs et sains

107. Le PAM assurera orientations techniques et renforcement des capacités en vue de promouvoir le profilage des agriculteurs, le regroupement, le stockage et l'emballage/le marquage afin d'améliorer la production, la qualité, la transformation et la consommation des denrées alimentaires ainsi que la commercialisation aux niveaux national et international. Le PAM appuiera les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les installations décentralisées de regroupement et de stockage des denrées alimentaires, au profit des petits exploitants agricoles et pour réduire les pertes après récolte.

108. Les petits exploitants agricoles et les autres acteurs des filières, y compris les femmes, les hommes et les jeunes (âgés de plus de 18 ans), recevront une aide pour accéder aux intrants et aux services agricoles. Il s'agira notamment de faciliter l'accès à des marchés agricoles divers, y compris les programmes de repas scolaires et d'autres acheteurs institutionnels. Sont mis en avant le renforcement de la résilience, l'innovation et la pérennité des initiatives visant à atténuer les pertes alimentaires, à ajouter de la valeur, y compris l'enrichissement des aliments, et à créer des emplois. Le PAM se concentrera sur les cultures horticoles de rente à haute valeur, en particulier les fruits et les légumes, afin de compléter le marché des produits frais et de renforcer les filières correspondantes.
109. Les capacités des institutions et des communautés seront renforcées à l'appui de la gestion durable des technologies agricoles résilientes face aux changements climatiques et des ressources foncières, aquatiques et énergétiques, ainsi que de l'accès équitable à celles-ci.
110. Les synergies seront favorisées avec les programmes menés en milieu scolaire et les initiatives communautaires de prévention de la malnutrition afin d'améliorer l'accès à une alimentation plus saine et de prévenir la malnutrition chez les nourrissons et les jeunes enfants, ainsi que chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes. En partenariat avec le Gouvernement, les responsables des programmes en milieu scolaire et des interventions d'urgence évalueront dans quelle mesure il serait possible de se procurer auprès des petits exploitants agricoles et des acteurs des filières locaux les produits nécessaires aux activités menées dans les écoles et dans le domaine de la nutrition, y compris des aliments enrichis.

Partenariats

111. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PAM codirigera le pilier 2 du Plan-cadre de coopération. À la faveur du programme conjoint sur les systèmes alimentaires, les organismes des Nations Unies entendent renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population du Lesotho. L'objectif est de transformer les systèmes alimentaires nationaux, en tirant parti de l'utilisation durable des ressources naturelles et en favorisant une croissance verte qui tienne compte des risques et qui soit résiliente face aux changements climatiques.
112. En vue d'accroître le recours à des pratiques qui favorisent la résilience, la pérennité et le caractère équitable des systèmes alimentaires, le PAM est déterminé à œuvrer avec un vaste éventail de parties prenantes. À cet égard, il travaillera notamment en partenariat avec les ministères, les communautés locales, les ménages de petits exploitants agricoles, les associations de petits exploitants, les entités du secteur privé, les établissements universitaires et les ONG. Le bureau de pays donnera la priorité au renforcement des relations avec le Gouvernement et les organismes donateurs locaux, régionaux et internationaux. Cette collaboration vise à étudier différents modes de financement multilatéral, qui permettraient d'appuyer des programmes phares durables axés sur la transformation rurale, le financement de l'action climatique, l'agriculture et la transformation numérique en vue de relever les défis qui se présentent de manière récurrente dans le domaine du développement.
113. Pour ce qui concerne l'appui technique, les principaux partenaires sont notamment les associations d'agriculteurs, les ministères d'exécution et les administrations, d'autres organismes des Nations Unies – en particulier la FAO –, les ONG et les organisations locales mobilisées en faveur de l'action climatique.
114. Le PAM collaborera avec les acheteurs du secteur privé aux niveaux local, régional et international pour offrir des débouchés aux petits exploitants agricoles, et avec les médias pour promouvoir les messages clés et contribuer à la sensibilisation.

115. Le bureau de pays entend tirer parti des liens étroits existant entre le PAM et la CDAA pour mettre les échanges interrégionaux au service de l'établissement de partenariats axés sur l'exploitation du potentiel des systèmes de connaissances autochtones dans le cadre de la transformation des produits agricoles et le développement des filières au Lesotho. Le bureau de pays participera également au programme de la CDAA relatif à la mise en valeur des filières de produits alimentaires autochtones.
116. Le PAM travaillera en partenariat avec les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de l'énergie, de l'eau, de la transformation numérique et du plan. Il collaborera avec le Bureau national de la nutrition et d'autres entités publiques pour appuyer des systèmes alimentaires productifs, inclusifs, durables et porteurs de transformation. Au cœur de cette collaboration figurera l'intégration avec l'initiative de transformation rurale rapide et d'autres infrastructures qui facilitent l'accès à toute une gamme de services.
117. Les partenariats entre les organismes ayant leur siège à Rome seront renforcés à la faveur de la révision du plan de travail conjoint du PAM et de la FAO et de l'action concertée menée par le PAM et le FIDA à l'appui des filières et en matière d'assurance contre les risques climatiques, l'objectif étant d'accroître la productivité des agriculteurs et de favoriser la résilience des systèmes alimentaires, la gestion des paysages et l'accès des petits exploitants aux marchés.

Hypothèses

118. *Politiques et stratégies relatives aux systèmes alimentaires.* Le PAM, les organismes des Nations Unies et le Gouvernement parviendront à attirer de nouveaux donateurs et à obtenir un financement pluriannuel commun pour appuyer la réalisation des objectifs transversaux relevant de l'effet direct 3 du PSP.
119. *Renforcement des capacités.* Le personnel technique du Gouvernement adhèrera au processus de développement des capacités, renforçant ainsi les capacités non seulement individuelles mais aussi institutionnelles. Toutefois, le PAM est conscient que certains changements d'ordre politique ne seront pas de son ressort.
120. *Regroupement de producteurs et accès aux marchés.* Le PAM et ses partenaires seront en mesure de trouver, d'expérimenter et de transposer à plus grande échelle des solutions novatrices pour améliorer notamment le ciblage, l'accès aux marchés, les normes alimentaires et la qualité des denrées, la gestion des pertes après récolte, les normes relatives au regroupement et la transformation rurale³³.
121. *Gestion des ressources naturelles.* Les différents groupes socioéconomiques au sein des communautés seront déterminés à entretenir les actifs créés.
122. *Moyens d'existence durables.* Un large éventail de partenaires adhèrera à des programmes de travail conjoints et convergents.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

123. Grâce à l'approche à trois niveaux, le PAM contribuera à recenser les interventions orchestrées par le Gouvernement et prises en main par les communautés ciblées, qui permettront de passer progressivement, selon un calendrier préétabli, d'activités menées par le PAM à des programmes nationaux. Une stratégie de transfert des responsabilités sera élaborée pour faciliter la gestion des connaissances; elle prévoira une séquence d'activités qui favoriseront l'élimination progressive de l'appui assuré par le PAM, à la lumière des progrès accomplis vis-à-vis des indicateurs d'effet direct.

³³ PAM. 2023. *Innovation Report*, WFP, Lesotho Country Office (document interne).

124. Le PAM prévoit d'intégrer progressivement ses interventions dans les systèmes nationaux en soutenant les politiques gouvernementales et en renforçant les capacités au niveau des communautés, des ménages et des personnes, ce qui facilitera l'ouverture de débouchés commerciaux et la gestion efficace des actifs agricoles et des ressources naturelles. Une stratégie de transition fondée sur des données factuelles sera élaborée compte tenu des résultats d'une évaluation décentralisée ainsi que d'une analyse coûts-avantages et d'une analyse du retour sur investissement consacrée au site où est mené le projet de transformation rurale rapide, prévues pour 2024-2025.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, le Gouvernement, les partenaires de développement et les organisations de la société civile et du secteur privé au Lesotho accèdent plus facilement aux services novateurs, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dont le PAM assure la prestation à la demande

125. Au titre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM assurera la prestation de services à la demande du Gouvernement, des acteurs du développement et des organisations de la société civile et du secteur privé, en vue d'intensifier et d'accélérer les interventions menées pour atteindre les cibles des ODD au Lesotho.

126. L'effet direct 4 du PSP contribue à la réalisation de la cible 16 de l'ODD 17.

Effet direct stratégique du PAM

127. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

128. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

129. L'effet direct 4 du PSP est harmonisé avec les principaux documents cadres, notamment le Plan national de développement stratégique II et plus précisément ses domaines prioritaires 3 (mise en place d'infrastructures efficaces) et 4 (renforcement des systèmes nationaux de gouvernance et de responsabilisation). Il concorde en outre avec le pilier 3 du Plan-cadre de coopération, relatif au bien-être de la population et au développement économique.

Produits escomptés

130. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:

- Produit 7.1: Le Gouvernement, les acteurs du développement et les organisations de la société civile et du secteur privé bénéficient de capacités renforcées en matière de chaîne d'approvisionnement et ont accès aux services qu'assure le PAM à la demande, ce qui leur permet de mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées.

Activités essentielles

Activité 7: Fournir au Gouvernement, aux partenaires de développement et aux organisations de la société civile et du secteur privé des services à la demande qui favorisent l'innovation et le savoir-faire dans le domaine des chaînes d'approvisionnement et autres

131. Le PAM fournira sur demande un appui au Gouvernement et aux acteurs du développement concernant des questions pour lesquelles il peut être utile de faire appel aux plateformes, aux normes, aux compétences techniques, aux services de gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments ou à d'autres domaines d'expérience ou de savoir-faire qui sont les siens.

132. Le PAM mettra à la disposition de ses partenaires ses compétences spécialisées en matière de technologies de l'information et des communications et de transferts de type monétaire, sous la forme de services fournis à la demande.
133. Le PAM assurera la prestation de services axés sur la préparation et l'intervention en cas de catastrophe ou de pandémie pour garantir les approvisionnements en situation d'urgence, y compris l'organisation de stages de formation et d'exercices de simulation, dans les domaines de la gestion de l'information, de l'entreposage, et de la planification et de l'optimisation du transport.
134. Un appui sera mis à la disposition du Gouvernement et des partenaires pour pousser plus avant la transformation numérique et pour renforcer la planification et la traçabilité de bout en bout, l'objectif étant de favoriser la prise de décisions efficaces sur le plan des coûts et de faire appliquer plus strictement l'obligation de rendre compte de l'action menée en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les niveaux des filières.

Partenariats

135. Le PAM travaillera en partenariat avec le Gouvernement, les institutions du secteur privé, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et les associations d'agriculteurs.

Hypothèses

136. *Développement de la chaîne d'approvisionnement.* Pour le Gouvernement et les partenaires, le PAM sera le partenaire de prédilection pour la prestation de services. Le PAM nouera et entretiendra des relations de partenariat avec des entités du secteur privé en vue de renforcer les interventions menées au titre des programmes. Il investira dans l'amélioration de l'infrastructure technique afin de réduire au minimum les problèmes et les perturbations dans ce domaine.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

137. Le PAM transmettra son savoir-faire et son expérience aux institutions partenaires en mettant à leur disposition ses compétences spécialisées et en procédant au renforcement des systèmes, des politiques et des programmes nationaux.
138. La responsabilité des installations que gère le PAM sera progressivement transférée à des institutions nationales lorsqu'il sera possible de le faire et que cela aura été prévu dans le cadre des programmes.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

139. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM a pour objectif de venir en aide à 40 000 personnes par an en milieu rural et urbain, compte tenu des résultats de l'analyse de l'IPC ainsi que de l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants. Ce chiffre a été arrêté à la lumière des niveaux de financement récents, de l'engagement pris par le Gouvernement en faveur des programmes d'assistance sociale et de la part des personnes dans le besoin que secourent d'autres acteurs humanitaires. Le PAM utilisera le ciblage géographique, communautaire et démographique, en donnant la priorité aux zones où plus de 20 pour cent de la population est en phase 3 de l'IPC, où le déficit de survie lié à un déficit alimentaire est le plus élevé³⁴ et où les populations présentent un déficit alimentaire supérieur à 20 pour cent. Sur les 40 000 bénéficiaires annuels, 21 200 seront des femmes et des filles.

³⁴ Le déficit de survie lié à un déficit alimentaire prend en compte le coût des aliments et de leur préparation, ainsi que le coût engendré par les mesures d'hygiène de base.

140. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM entend venir en aide chaque année à 60 000 enfants âgés de 2 à 5 ans, dont 51 pour cent seront des filles.
141. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM ciblera 5 000 personnes par an, y compris les petits exploitants agricoles et les acteurs des systèmes alimentaires, en menant des activités durables et efficaces axées sur le renforcement de la résilience et des capacités ainsi que sur l'assistance alimentaire pour la formation. La sélection des bénéficiaires ainsi que le type et la durée de l'assistance seront adaptés en fonction de l'évolution des besoins, qui sera elle-même déterminée en concertation avec les communautés locales et à l'issue d'une analyse intégrée du contexte.
142. Le ciblage reposera sur des évaluations menées conjointement avec le Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Lesotho, avec la contribution des responsables et des organisations communautaires. Le PAM aidera le Gouvernement à relier ses programmes au registre social national afin de venir en aide aux ménages en situation de vulnérabilité aiguë grâce à des interventions d'urgence, et aux personnes en situation de vulnérabilité chronique grâce à des programmes de protection sociale³⁵.

4.2 Transferts

143. Les modalités de transfert seront choisies compte tenu du mode de fonctionnement des marchés, des infrastructures en place et d'évaluations des préférences des bénéficiaires, des exigences des donateurs et d'une analyse approfondie des risques, portant notamment sur la cohésion sociale et le principe consistant à "ne pas nuire". Cette analyse portera notamment sur la faisabilité, l'adéquation et l'efficacité des activités prévues et leur contribution à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Dans le cadre des interventions prévoyant des transferts monétaires, qui tiendront compte des conclusions du rapport d'évaluation de la vulnérabilité du Lesotho pour 2022, les prix feront régulièrement l'objet d'un suivi et le PAM étudiera les possibilités d'étendre autant que faire se peut les transferts de type monétaire.
144. Au titre des activités 1, ~~3~~ et 5, la valeur des transferts de type monétaire sera calculée en tenant compte de l'évaluation de la vulnérabilité au Lesotho pour de manière à correspondre à un panier de dépenses minimum assurant un apport journalier de 1 113 kilocalories, de manière à combler le déficit alimentaire dont souffrent les populations ciblées et à être harmonisée avec les valeurs des transferts fournis dans le cadre d'autres programmes publics d'assistance sociale. Le coût de transfert est équivalent à celui prévu au titre du programme national de travaux publics.
145. Au titre de l'activité 3, un assortiment alimentaire nutritif sera fourni afin d'encourager la fréquentation scolaire et de répondre aux besoins nutritionnels, en particulier ceux des jeunes enfants provenant de ménages en situation d'insécurité alimentaire. Du Super Cereal Plus sera distribué pour prévenir la malnutrition et en particulier les carences en micronutriments, qui sont répandues dans ce groupe d'âge.
146. Au titre de l'activité 3 également, compte tenu des résultats du projet pilote d'alimentation scolaire utilisant la production locale qu'a mené le PAM dans les écoles maternelles des districts du Sud, il est prévu d'augmenter de 10 pour cent par an le recours aux bons-produits, dont bénéficieront 12 100 ménages d'ici à 2029.
147. Les activités 2, 3, 4, 5 et 6 comporteront un volet consistant à renforcer les capacités.

³⁵ Compte tenu des recommandations issues de l'évaluation du PSP tendant à améliorer le ciblage des interventions face aux crises et des activités de renforcement de la résilience, ainsi qu'à donner la priorité aux ménages à risque.

4.3. Capacités du bureau de pays et profil du personnel

148. Le PAM examinera les effectifs et la structure de son bureau de pays, et déterminera toute modification à y apporter aux fins de la mise en œuvre du PSP, y compris pour ce qui est de la formation du personnel.
149. Le Bureau du PAM au Lesotho compte 65 employés, dont 95 pour cent recrutés sur le plan national. Le ratio femmes-hommes est de 49 pour cent. Le bureau de pays est situé à Maseru et il y a trois bureaux sur le terrain.
150. Le PAM utilisera au maximum les possibilités ~~existant en interne dont il dispose lui-même~~ en matière de renforts et de personnel temporaire, de partage des coûts et de recours à des spécialistes pour de brèves périodes, afin de disposer du savoir-faire requis.
151. Le PAM continuera de mettre l'accent sur le bien-être du personnel, la diversité, l'équité et l'inclusion, et le perfectionnement professionnel. Il maintiendra en outre son appui à l'initiative des Nations Unies pour l'inclusion du handicap au Lesotho.

4.4. Partenariats

152. Conformément aux priorités du Plan-cadre de coopération, le PAM s'attachera à mener des activités de sensibilisation et de programmation conjointement avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et avec les institutions financières internationales.
153. Il travaillera avec un large éventail de partenaires pour tirer parti de leurs complémentarités et des objectifs qu'ils ont en commun. Afin de garantir l'instauration à l'échelle du système d'une démarche axée sur le renforcement des capacités, les partenariats évolueront de la manière suivante:
 - Les relations avec le Gouvernement seront entretenues et resserrées, et la mobilisation sera accentuée aux niveaux national et infranational.
 - Le PAM mettra à profit ses compétences spécialisées en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ainsi que le savoir-faire de ses centres d'excellence, tout en renforçant la collaboration au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, conformément à ce que prévoient les réformes du système des Nations Unies pour le développement.
 - Afin que les communautés demeurent au cœur de l'action menée, le PAM doit impérativement poursuivre et renforcer son dialogue avec les organisations locales, les établissements universitaires et les instituts de recherche, la société civile, les groupes de jeunes et les ONG, y compris celles qui représentent des groupes marginalisés tels que les personnes handicapées.
154. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, le PAM renforcera les liens avec le secteur privé dans les domaines des systèmes alimentaires, du transfert de connaissances, des technologies innovantes et de la transformation numérique.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

155. Le suivi du PSP, qui se fera conformément au Cadre de résultats institutionnels, tiendra compte des enseignements tirés des évaluations réalisées par le passé et permettra d'apprécier les activités de manière exhaustive en ne se limitant pas audit cadre. En se fondant sur l'évaluation du PSP et celle consacrée au renforcement des capacités des pays, le PAM élabore une solide stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage tenant compte de la problématique femmes-hommes, qui contribuera à améliorer la production de données factuelles et l'établissement de rapports au PAM et ~~chez ses partenaires au sein du~~ Gouvernement. Ce suivi fondé sur la collaboration, qui sera mené conjointement avec

d'autres entités des Nations Unies lorsqu'il sera possible de le faire, sera déterminant pour que puissent être apportées aux activités du PSP les modifications qui se révéleront nécessaires. Le personnel du PAM travaillant sur le terrain sera chargé de jouer un rôle de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités et sera solidement et régulièrement épaulé à cet effet par le bureau de Maseru.

156. À la lumière du processus relatif aux prescriptions minimales en matière de suivi, le suivi des produits et des effets directs sera harmonisé avec le plan de suivi, et l'on veillera à ce que les données soient ventilées par sexe, par âge, par handicap et selon d'autres variables pertinentes. Un système permettant de faire remonter aux échelons supérieurs de la hiérarchie les problèmes rencontrés dans le cadre du suivi des processus sera mis en place et le personnel du PAM et du Gouvernement recevra une formation en matière de suivi et d'évaluation.
157. Compte tenu des recommandations issues de l'évaluation du PSP et de la politique actualisée en matière de renforcement des capacités des pays, le PAM améliorera le suivi qu'il effectue du renforcement des capacités. Des indicateurs institutionnels, comportant des jalons propres au pays, seront utilisés pour mesurer la manière dont les activités du PAM contribuent au renforcement des capacités au niveau des institutions et des systèmes.
158. Conformément aux constatations issues de l'analyse transversale intégrée du contexte et de l'évaluation des risques, ainsi qu'aux directives en vigueur, le PAM élaborera un plan relatif à la mobilisation des communautés pour garantir la responsabilité à l'égard des populations touchées, ainsi qu'un plan d'action concernant la problématique femmes-hommes, tenant compte des possibilités et des difficultés d'ordre opérationnel qui existent au Lesotho.
159. Le PAM renforcera son partenariat avec l'Université nationale du Lesotho pour administrer un mécanisme communautaire de remontée de l'information accessible grâce à un numéro d'appel gratuit. Il améliorera progressivement ce mécanisme et l'étendra à l'ensemble de ses opérations et de ses sites. L'utilisation du mécanisme communautaire de remontée de l'information fera l'objet d'un suivi fondé sur le nombre d'appels téléphoniques reçus et des enquêtes connexes seront mises en place pour améliorer ce suivi.
160. Le plan de suivi, d'examen et d'évaluation englobe l'examen à mi-parcours du PSP, qui aura lieu en 2026, et l'évaluation finale de celui-ci, prévue en 2027, ainsi qu'une évaluation décentralisée des activités visant à faire évoluer la société et les comportements, prévue en 2025.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

161. Le bureau de pays dispose d'un plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques visant à combler les lacunes recensées au niveau des contrôles internes et à améliorer l'efficacité opérationnelle, conforme au plan d'action mondial en la matière.
162. Les changements survenant sur le plan des priorités du Gouvernement et l'instabilité politique peuvent avoir des répercussions sur les activités du PAM, et porter atteinte au degré d'engagement ainsi qu'au niveau de financement. En l'absence de la confirmation de l'allocation de fonds par le Gouvernement, l'incapacité à obtenir des ressources suffisantes pourrait limiter l'assistance technique et la mise en œuvre des programmes. Le PAM plaide en faveur de la poursuite des efforts de financement conjoints et communique en toute transparence avec le Gouvernement pendant les périodes de transition. Le bureau de pays collabore avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour mettre en place de manière préventive des mesures de sécurité, indépendamment du contexte politique.

163. La concurrence accrue que se livrent les différents acteurs sur la scène internationale pour obtenir des financements pourrait entamer l'intérêt des donateurs extérieurs, ce qui entraverait les efforts déployés pour assurer le financement des activités du PSP. Le PAM diversifiera ses sources de financement, communiquera de manière dynamique et renforcera ses relations avec les donateurs pour s'assurer leur appui en continu.

Risques opérationnels

164. Les risques opérationnels au Lesotho tiennent à des problèmes techniques ou à des perturbations des services internes, notamment les services ayant trait aux technologies de l'information et des communications et les plateformes administratives, ce qui pourrait empêcher d'accéder de manière continue aux bénéficiaires et entraver la prestation des services, notamment ceux relevant de l'effet direct 4 du PSP.
165. Les déficits de financement et les lacunes au niveau de la coordination avec d'autres entités des Nations Unies pourraient entraver la mise en œuvre du PSP et nuire à la disponibilité des ressources. Une stratégie en matière de partenariat et un plan de hiérarchisation des priorités ont été élaborés pour diversifier les ressources et renforcer le plaidoyer. Par l'intermédiaire de ses mécanismes de contrôle interne, le PAM veillera à ce qu'il soit rendu compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources à tous les niveaux. Il faudra à cet égard renforcer la capacité des employés du PAM et des partenaires coopérant à utiliser le portail des partenaires de l'ONU pour procéder aux vérifications d'usage.

Risques fiduciaires

166. Compte tenu de l'incidence élevée de la violence sexiste au Lesotho, le PAM organisera une formation obligatoire sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention de ses employés, de ses partenaires coopérant et des participants aux activités de renforcement des capacités. Il sensibilisera les communautés concernées aux questions relatives à la violence sexiste et renforcera les procédures internes de signalement et d'orientation en la matière. Il renforcera en outre les mesures destinées à donner des assurances, de manière à réduire les risques de fraude. Les mesures d'atténuation comprennent la vérification indépendante et périodique des bénéficiaires, le recours accru aux solutions numériques et la mise en place d'un appui pour les systèmes de gestion de l'identité des bénéficiaires; les risques seront analysés en continu dans les zones sujettes à la fraude et à la corruption.

Risques financiers

167. La fluctuation des prix des denrées alimentaires peut avoir une incidence sur l'impact des transferts de type monétaire, tandis que les problèmes liés aux infrastructures pendant l'hiver et la saison des pluies peuvent avoir des répercussions sur les coûts de transport et la mise à disposition de l'assistance en temps voulu. Le PAM atténuera ces risques en procédant à une planification adéquate et à une analyse plus fine des tendances du marché, et en menant des activités de développement des marchés.

5.3 Garanties sociales et environnementales

168. Le bureau de pays utilisera l'outil du PAM relatif aux garanties environnementales et sociales pour éviter, réduire au minimum et atténuer tout dommage à l'environnement naturel et aux populations et pour se conformer aux normes environnementales et sociales qui protègent la vie des personnes et la nature. Le PAM encouragera l'utilisation de fourneaux à bon rendement énergétique dans les communautés afin de réduire l'utilisation de la biomasse, d'améliorer la santé et de lutter contre les changements climatiques.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

169. Le budget total du PSP s'établit à 94 896 929 dollars, dont 15 pour cent doivent financer des initiatives visant à transformer les relations entre les femmes et les hommes en vue de combler l'écart qui existe entre eux pour ce qui est de l'inclusion numérique et financière, des connaissances et des compétences, et des interventions destinées à accroître les débouchés économiques et le bien-être des femmes. Le budget est inférieur à celui du PSP établi pour 2019-2024 en raison de l'évolution de la stratégie du PAM au Lesotho, celui-ci passant d'un rôle d'exécutant direct à un rôle de catalyseur.
170. Le PAM offrira des services à la demande, comme indiqué dans le descriptif de l'effet direct 4 du PSP.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)								
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1	1	2 798 073	5 421 873	5 439 798	5 463 470	5 413 848	2 805 905	27 342 966
1	2	744 685	1 679 390	1 275 833	1 302 713	1 309 285	655 975	6 967 880
2	3	3 303 375	6 966 962	7 235 972	7 477 184	7 479 433	3 872 668	36 335 594
2	4	525 185	1 160 296	987 374	950 211	958 821	478 661	5 060 547
3	5	1 468 252	2 672 060	2 678 846	2 745 083	2 786 269	1 399 000	13 749 508
3	6	414 713	719 979	700 048	714 309	729 445	338 559	3 617 053
4	7	271 212	343 627	345 901	347 239	343 148	172 252	1 823 380
Total		9 525 495	18 964 187	18 663 771	19 000 209	19 020 249	9 723 018	94 896 929

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

171. Conformément à sa stratégie en matière de partenariat, le bureau de pays mettra en œuvre une stratégie globale de mobilisation des ressources ciblant donateurs habituels et non habituels, y compris de nouveaux donateurs, les institutions financières internationales, le secteur privé et les flux de financement thématiques, tels que le financement de l'action climatique et autres modes de financement novateurs.
172. Harmonisée avec la stratégie de mobilisation des ressources de l'équipe de pays des Nations Unies définie pour le Plan-cadre de coopération et avec les plans du Gouvernement visant à renforcer l'appui financier apporté à la réalisation des ODD, en particulier pour le financement de l'action climatique, la stratégie prévoira une collaboration avec le Ministère des finances et de la planification du développement ainsi que d'autres entités gouvernementales concernées, notamment le Ministère des affaires étrangères et des relations internationales. L'objectif est de faciliter la mobilisation de ressources internes et conjointes afin de contribuer au financement du nouveau PSP.

173. Pour procéder aux réorientations stratégiques prévues, le PAM mettra l'accent sur le rôle croissant que doivent jouer le Gouvernement et les institutions financières internationales, et sur les financements mixtes dans le cadre des activités de mobilisation de ressources qu'il mènera. Il saisira les possibilités de financement offertes par les institutions multilatérales telles que la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience et le développement durable à l'appui des stratégies porteuses de transformations et des stratégies de retrait.
174. En outre, le renforcement des partenariats privés et la mobilisation des donateurs individuels occuperont de plus en plus le devant de la scène. Le financement pluriannuel devrait gagner en importance.
175. En cas de déficit de financement, le PAM donnera la priorité à l'assistance destinée à sauver des vies plutôt qu'aux activités axées sur les moyens d'existence, les repas scolaires et d'autres filets de sécurité. Si des priorités devaient être établies au niveau même de l'assistance destinée à sauver des vies, des mesures seraient prises, consistant notamment à réduire la valeur des transferts et à allouer l'ensemble des fonds non préaffectés en priorité aux interventions menées face à des crises.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE LESOTHO (2024–2029)

ODD 2: Faim zéro

Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et touchées par une crise au Lesotho sont en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels avant, pendant et après la crise, notamment grâce à des mesures d'anticipation et à des programmes nationaux de protection sociale réactifs face aux chocs

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

- A) Les moyens technologiques et l'infrastructure requis sont en place pour permettre la collecte, l'analyse et la diffusion efficaces d'informations d'ordre météorologique et leur bonne compréhension, à l'appui de la prise de décisions en temps voulu.
- B) Les programmes de protection sociale sont dotés de la technologie, de l'infrastructure et des ressources nécessaires pour favoriser une prompt intervention en cas d'alerte rapide, et les institutions chargées de l'alerte rapide et de la protection sociale s'attachent en priorité à faire en sorte que les programmes de protection sociale englobent des systèmes d'alerte rapide.
- C) Les communautés se fient aux systèmes d'alerte rapide, qu'elles jugent sûrs et précis, et peuvent recevoir et comprendre les messages qu'ils envoient.
- D) Le réseau de partenariats du PAM peut être mis à profit pour appuyer la mise en œuvre des initiatives de gestion des risques de catastrophe et de protection sociale, la mise à jour du registre social et le renforcement des capacités.
- E) L'environnement politique reste stable, offrant la continuité et l'appui nécessaires à la mise en œuvre dans la durée des activités prévues.
- F) Les chocs climatiques et socioéconomiques continueront à se produire conformément aux prévisions relatives aux changements climatiques concernant le Lesotho.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

Score de diversité alimentaire

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Proportion de paramètres de l'indicateur relatif à la capacité de préparation aux situations d'urgence pour lesquels une amélioration a été obtenue

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Nombre de procédures opératoires améliorées contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mises en œuvre à grande échelle par des parties prenantes nationales à la suite de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de conceptions de programme, de processus et de plateformes améliorés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre à grande échelle par des organisations nationales à la suite de l'appui apporté par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD qui ont bénéficié de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques et d'instruments législatifs contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été élaborés ou adaptés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Proportion de bénéficiaires qui se souviennent d'un message clé sur la nutrition et le mettent en pratique

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion des ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter les aliments nutritifs les moins chers

Proportion de parties prenantes nationales contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont fait état d'une amélioration du consensus, des coalitions ou des réseaux après avoir bénéficié de l'appui apporté par le PAM sur le plan du renforcement des capacités

Proportion des personnes ayant participé à des activités de formation, d'accompagnement personnalisé ou de mentorat, qui ont fait état d'une amélioration des connaissances ou des compétences utiles pour contribuer à l'élimination de la faim ou à la réalisation d'autres ODD

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Activités et produits

1: Mettre à la disposition des personnes touchées par une crise ou un choc et des personnes à risque des trains de mesures d'assistance qui améliorent leur accès à une alimentation sûre et nutritive et leur capacité à satisfaire leurs propres besoins essentiels (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

1.1: Les personnes touchées par une crise ou un choc qui sont les plus exposées dans les zones urbaines et rurales reçoivent en temps voulu une assistance en quantité suffisante qui leur permet de satisfaire leurs besoins essentiels (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1: Les personnes touchées par une crise ou un choc qui sont les plus exposées dans les zones urbaines et rurales reçoivent en temps voulu une assistance en quantité suffisante qui leur permet de satisfaire leurs besoins essentiels (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.2: Les ménages ciblés risquant de souffrir de malnutrition aiguë bénéficient d'un approfondissement de leur connaissance des pratiques en matière de nutrition, de santé, d'hygiène et de soins, ainsi que d'autres interventions qui contribuent à améliorer leur consommation alimentaire et leur état nutritionnel tout au long de l'année (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

2: Aider le Gouvernement à mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide, des mesures d'anticipation, des activités visant à réduire les risques de catastrophe, des interventions face aux crises et des dispositifs de protection sociale réactifs face aux chocs qui soient efficaces, ciblés et inclusifs (1.1: Préparation aux situations d'urgence et action immédiate)

2.1: Les personnes touchées par une crise ou un choc recueillent les fruits de l'amélioration de la capacité des pouvoirs publics à cibler les personnes les plus à risque et à coordonner, à gérer et à mettre en œuvre en temps voulu des interventions axées sur la préparation, l'intervention rapide et les mesures d'anticipation, notamment par l'intermédiaire de programmes de protection sociale réactifs face aux chocs (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1: Les personnes touchées par une crise ou un choc recueillent les fruits de l'amélioration de la capacité des pouvoirs publics à cibler les personnes les plus à risque et à coordonner, à gérer et à mettre en œuvre en temps voulu des interventions axées sur la préparation, l'intervention rapide et les mesures d'anticipation, notamment par l'intermédiaire de programmes de protection sociale réactifs face aux chocs (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1: Les personnes touchées par une crise ou un choc recueillent les fruits de l'amélioration de la capacité des pouvoirs publics à cibler les personnes les plus à risque et à coordonner, à gérer et à mettre en œuvre en temps voulu des interventions axées sur la préparation, l'intervention rapide et les mesures d'anticipation, notamment par l'intermédiaire de programmes de protection sociale réactifs face aux chocs (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les systèmes et les programmes nationaux axés sur la sécurité nutritionnelle ainsi que les programmes en milieu scolaire au Lesotho sont renforcés

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: causes profondes

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

- A) Le Gouvernement consacre des ressources à l'accentuation de la mise en valeur du capital humain.
- B) Le Gouvernement s'engage sur le plan financier et alloue des moyens suffisants pour tenir les engagements pris dans le cadre de la Coalition pour l'alimentation scolaire.
- C) Les communautés ciblées participent pleinement et sont disposées à adopter des pratiques améliorées sur le plan de la nutrition.
- D) Des règlements sont adoptés, ou appliqués, concernant la disponibilité, la promotion et la commercialisation d'aliments sains et nutritifs.
- E) Un financement est mobilisé en faveur de la transposition à plus grande échelle du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de réunions de coordination contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été animées par une entité nationale avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de procédures opératoires améliorées contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mises en œuvre à grande échelle par des parties prenantes nationales à la suite de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de conceptions de programme, de processus et de plateformes améliorés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre à grande échelle par des organisations nationales à la suite de l'appui apporté par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de plans de gestion, de processus et de plateformes contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD qui ont bénéficié de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre d'instruments législatifs, de normes ou de politiques nouveaux ou existants concernant les aliments de base enrichis qui ont été élaborés ou adaptés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre d'instruments législatifs, de normes ou de politiques nouveaux ou existants concernant les aliments de base enrichis qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques et d'instruments législatifs contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été élaborés ou adaptés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Pourcentage d'enfants d'âge scolaire ayant atteint le score minimal de diversité alimentaire

Proportion des ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter les aliments nutritifs les moins chers

Proportion de parties prenantes nationales contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont fait état d'une amélioration du consensus, des coalitions ou des réseaux après avoir bénéficié de l'appui apporté par le PAM sur le plan du renforcement des capacités

Proportion des personnes ayant participé à des activités de formation, d'accompagnement personnalisé ou de mentorat, qui ont fait état d'une amélioration des connaissances ou des compétences utiles pour contribuer à l'élimination de la faim ou à la réalisation d'autres ODD

Activités et produits

3: Fournir de manière inclusive des repas scolaires nutritifs en maternelle et dans le primaire par l'intermédiaire de programmes en milieu scolaire et assurer un appui à cet égard (1.5: Programmes en milieu scolaire)

3.2: Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires recueillent les fruits de la capacité renforcée qu'a le Gouvernement de mettre en œuvre, contrôler et institutionnaliser des programmes multisectoriels d'alimentation scolaire utilisant la production locale qui améliorent l'accès à des repas scolaires sûrs et nutritifs (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1: Les écoles maternelles ciblées reçoivent des aliments sûrs et nutritifs en quantité suffisante, qui contribuent à améliorer les résultats sur les plans de la santé et de l'éducation et dont l'approvisionnement est assuré de manière à stimuler la production locale et à accroître l'accès à l'éducation (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1: Les écoles maternelles ciblées reçoivent des aliments sûrs et nutritifs en quantité suffisante, qui contribuent à améliorer les résultats sur les plans de la santé et de l'éducation et dont l'approvisionnement est assuré de manière à stimuler la production locale et à accroître l'accès à l'éducation (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1: Les écoles maternelles ciblées reçoivent des aliments sûrs et nutritifs en quantité suffisante, qui contribuent à améliorer les résultats sur les plans de la santé et de l'éducation et dont l'approvisionnement est assuré de manière à stimuler la production locale et à accroître l'accès à l'éducation (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

4: Aider le Gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui renforcent les programmes de nutrition, ainsi qu'à en assurer le suivi (1.3: Programme de prévention de la malnutrition)

4.1: Les groupes risquant de souffrir de malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les jeunes enfants, les adolescents, les personnes vivant avec ou touchées par le VIH et le sida et les personnes atteintes de la tuberculose, bénéficient de programmes de nutrition améliorés (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Cible 4 de l'ODD: Systèmes alimentaires durables

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les populations à risque au Lesotho recueillent les fruits de la mise en place de systèmes alimentaires renforcés et résilients face aux aléas climatiques et de moyens d'existence durables

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

- A) Le PAM, les organismes des Nations Unies et le Gouvernement parviennent à attirer de nouveaux donateurs et à obtenir un financement pluriannuel commun pour appuyer la réalisation des objectifs transversaux relevant de l'effet direct 3 du PSP.
- B) Le personnel technique du Gouvernement adhère au processus de développement des capacités, renforçant ainsi les capacités non seulement individuelles mais aussi institutionnelles.
- C) Le bureau de pays et ses partenaires sont en mesure de trouver, d'expérimenter et de transposer à plus grande échelle des solutions novatrices pour améliorer notamment le ciblage, l'accès aux marchés, les normes alimentaires et la qualité des denrées, la gestion des pertes après récolte, les normes relatives au regroupement et la transformation rurale.
- D) Les différents groupes socioéconomiques au sein des communautés sont déterminés à entretenir les actifs créés.
- E) Un large éventail de partenaires adhère aux programmes de travail conjoints et convergents.

Indicateurs d'effet direct

- Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage
- Score évaluant l'avantage de l'adaptation aux changements climatiques
- Score évaluant les capacités de résilience face aux changements climatiques
- Score des services climatologiques
- Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)
- Score de diversité alimentaire
- Score de consommation alimentaire
- Score de consommation alimentaire – nutrition
- Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels
- Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Nombre de procédures opératoires améliorées contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mises en œuvre à grande échelle par des parties prenantes nationales à la suite de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de procédures opératoires améliorées contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mises en œuvre à grande échelle par des parties prenantes nationales à la suite de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de conceptions de programme, de processus et de plateformes améliorés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre à grande échelle par des organisations nationales à la suite de l'appui apporté par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de plans de gestion, de processus et de plateformes contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD qui ont bénéficié de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques et d'instruments législatifs contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été élaborés ou adaptés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Proportion de personnes ayant une alimentation saine et conforme aux recommandations

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Proportion de parties prenantes nationales contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont fait état d'une amélioration du consensus, des coalitions ou des réseaux après avoir bénéficié de l'appui apporté par le PAM sur le plan du renforcement des capacités

Proportion de personnes participant à des activités rémunératrices à la suite de formations de développement des compétences

Proportion des personnes ayant participé à des activités de formation, d'accompagnement personnalisé ou de mentorat, qui ont fait état d'une amélioration des connaissances ou des compétences utiles pour contribuer à l'élimination de la faim ou à la réalisation d'autres ODD

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Score évaluant les capacités de résilience

Indice d'exposition aux chocs

Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Activités et produits

5: Aider le Gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre des programmes diversifiés axés sur les moyens d'existence et la gestion des ressources naturelles faisant intervenir des approches fondées sur les écosystèmes et adaptées aux changements climatiques (1.6: Création d'actifs communautaires et familiaux)

5.1: Les communautés et les ménages exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation bénéficient de programmes durables de remise en état des moyens d'existence et de régénération des écosystèmes qui renforcent leurs capacités d'adaptation et leur résilience (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.1: Les communautés et les ménages exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation bénéficient de programmes durables de remise en état des moyens d'existence et de régénération des écosystèmes qui renforcent leurs capacités d'adaptation et leur résilience (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.1: Les communautés et les ménages exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation bénéficient de programmes durables de remise en état des moyens d'existence et de régénération des écosystèmes qui renforcent leurs capacités d'adaptation et leur résilience (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.1: Les communautés et les ménages exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation bénéficient de programmes durables de remise en état des moyens d'existence et de régénération des écosystèmes qui renforcent leurs capacités d'adaptation et leur résilience (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.1: Les communautés et les ménages exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation bénéficient de programmes durables de remise en état des moyens d'existence et de régénération des écosystèmes qui renforcent leurs capacités d'adaptation et leur résilience (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

6: Fournir un appui aux acteurs des filières et des marchés, y compris le Gouvernement, afin de permettre aux communautés à risque de regrouper leur production, de créer de la valeur ajoutée, d'accéder aux marchés, de réduire les pertes alimentaires et de consommer des aliments sûrs et sains (1.8: Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants)

6.1: Les petits exploitants agricoles et les autres acteurs des filières recueillent les fruits de mesures accrues de mise en valeur des filières et d'un contexte stratégique propice à la résilience des systèmes alimentaires et aux débouchés économiques (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

6.1: Les petits exploitants agricoles et les autres acteurs des filières recueillent les fruits de mesures accrues de mise en valeur des filières et d'un contexte stratégique propice à la résilience des systèmes alimentaires et aux débouchés économiques (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, le Gouvernement, les partenaires de développement et les organisations de la société civile et du secteur privé au Lesotho accèdent plus facilement aux services novateurs, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dont le PAM assure la prestation à la demande

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

- A) Pour le Gouvernement et les partenaires, le PAM est le partenaire de prédilection pour la prestation de services et la mise à disposition de plateformes.
- B) Le PAM noue et entretient des relations de partenariat avec des entités du secteur privé en vue de renforcer les interventions menées au titre des programmes.
- C) Le PAM investit dans l'amélioration de l'infrastructure technique afin de réduire au minimum les problèmes et les perturbations dans ce domaine.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits**7: Fournir au Gouvernement, aux partenaires de développement et aux organisations de la société civile et du secteur privé des services à la demande qui favorisent l'innovation et le savoir-faire dans le domaine des chaînes d'approvisionnement et autres (2.4: Services à la demande)**

7.1: Le Gouvernement, les acteurs du développement et les organisations de la société civile et du secteur privé bénéficient de capacités renforcées en matière de chaîne d'approvisionnement et ont accès aux services qu'assure le PAM à la demande, ce qui leur permet de mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

En mode révisé

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique.

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score pour ce qui est de la prise en compte de la nutrition

En mode révision

ODD 2: Faim zéro**CC.1. Protection****Indicateurs transversaux**

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle**Indicateurs transversaux**

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique.

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score pour ce qui est de la prise en compte de la nutrition

En mode révision

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)											
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
1	1.1	1	Filles	13 200	13 200	13 200	13 200	13 200	13 200	79 200	
			Garçons	12 800	12 800	12 800	12 800	12 800	12 800	76 800	
			Femmes	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	48 000	
			Hommes	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	36 000	
			Total	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	240 000
2	3.1	3	Filles	30 600	30 600	30 600	30 600	30 600	30 600	44 676	
			Garçons	29 400	29 400	29 400	29 400	29 400	29 400	29 400	42 924
			Total	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	87 600*
3	5.1	5	Filles	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650	8 250	
			Garçons	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
			Femmes	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
			Hommes	750	750	750	750	750	750	750	3 750
			Total	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000**
Total (cumulé)				105 000	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000	352 600	
Total (hors chevauchements***)				100 500	100 500	100 500	100 500	100 500	100 500	326 100	

* Le nombre d'enfants accueillis chaque année est de 5 520, soit 27 600 enfants pour la période couverte par le PSP, presque le même nombre d'enfants passant à l'école primaire. Le nombre total d'enfants auquel il sera venu en aide au cours des six années sera donc de 87 600.

** Chaque participant aux activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs est inscrit pour un an (de juillet à juin).

*** Il est supposé que 10 pour cent des ménages ayant bénéficié d'une assistance pendant la période de soudure ou participant à des programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs ont des enfants inscrits dans des centres de soins et de développement de la petite enfance. Par conséquent, 10 pour cent sont déduits du nombre de bénéficiaires pour les activités liées à la période de soudure et les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, et comme ces deux interventions seront mises en œuvre dans des lieux différents, il n'y aura pas de chevauchement entre elles.

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ			
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays	Effet direct 2 du plan stratégique de pays	Effet direct 3 du plan stratégique de pays
	Activité 1	Activité 3	Activité 5
Type de bénéficiaires	Population à risque touchée par une crise	Alimentation scolaire: enfants des écoles maternelles (protection et développement de la petite enfance)	Participants aux activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs
Modalité	Produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Céréales		120	
Légumes secs		30	
Huile		10	
Poisson en conserve*		53	
Super Cereal Plus		60	
Total kcal/jour	1 113	1 027	1 113
% de kcal d'origine protéique	11	12	11
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)	0,58	0,62	0,58
Nombre de jours d'alimentation par an	270180	180	360

* Le poisson en conserve est compris dans l'assortiment alimentaire car, par le passé, le Japon fournissait des financements dont l'utilisation était limitée à l'achat de poisson en conserve acheté dans ce pays. Le PAM a déjà lancé un projet pilote d'alimentation scolaire utilisant la production locale qui bénéficie d'un financement du Japon et de Monaco et il prévoit d'intégrer systématiquement les achats locaux.

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	5 493	2 306 024
Légumes secs	550	692 102
Huile et matières grasses	458	1 161 179
Aliments composés et mélanges	2 747	3 816 474
Autre	1 455	6 579 224
Total (produits alimentaires)	10 703	14 555 002
Transferts de type monétaire		31 081 737
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	10 703	45 636 740

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)					
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays	Effet direct 2 du plan stratégique de pays	Effet direct 3 du plan stratégique de pays	Effet direct 4 du plan stratégique de pays	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Causes profondes	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	
Transferts	25 847 010	32 089 622	12 312 132	1 524 313	71 773 078
Mise en œuvre	3 004 755	2 726 072	2 290 988	107 605	8 129 420
Coûts d'appui directs ajustés	3 364 992	4 053 922	1 703 510	191 463	9 313 886
Total partiel	32 216 758	38 869 616	16 306 630	1 823 380	89 216 384
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	2 094 089	2 526 525	1 059 931	0	5 680 545
Total	34 310 847	41 396 141	17 366 561	1 823 380	94 896 929

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PSP	plan stratégique de pays

En mode révision